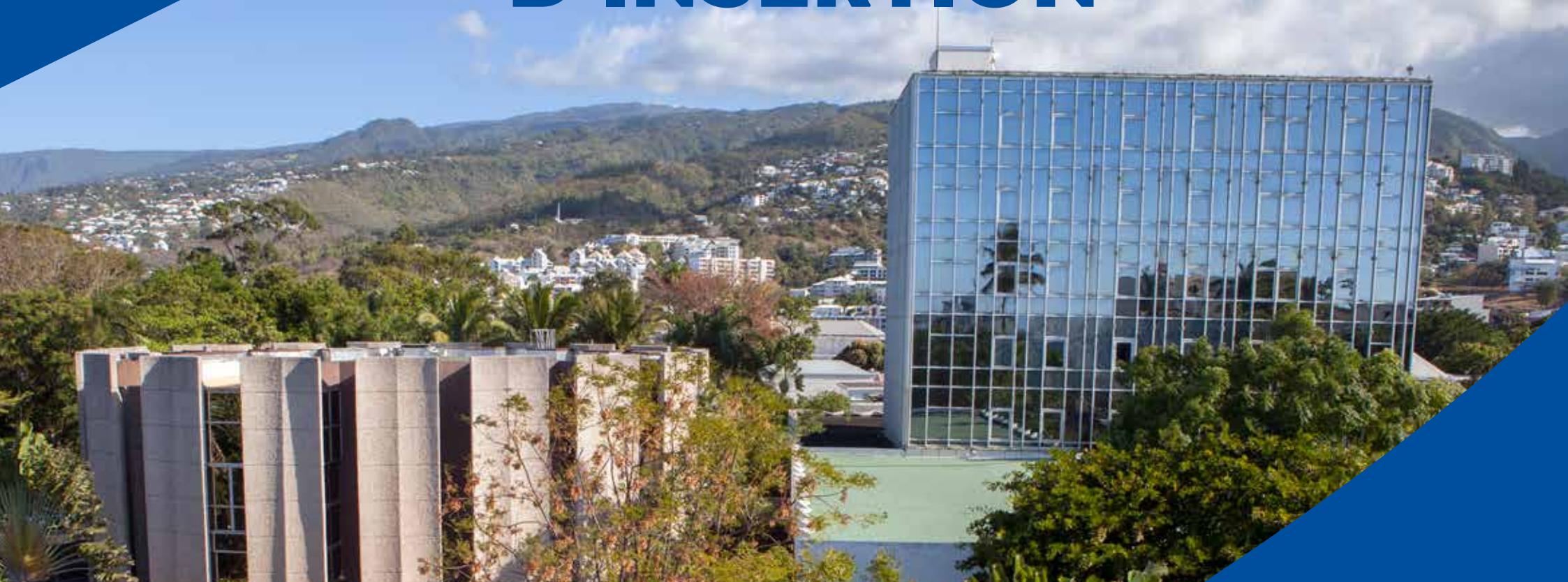


PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION



2025-2028



LE MOT DU PRÉSIDENT

Le programme départemental d'insertion (PDI) 2025-2028 a pour ambition de prolonger et d'amplifier la dynamique nouvelle des politiques d'insertion, impulsée depuis la **recentralisation du RSA** et concrétisée par le PDI 2022-2024. Cette dynamique a produit des résultats tangibles.

Depuis 2020, le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué de plus de 10%. De 2022 à 2024, plus de 137 000 mesures d'accompagnement individuelles ou collectives ont été déployées, au moins une par bénéficiaire du RSA. Le droit à l'accompagnement a été garanti par une forte progression de la contractualisation.

Les résultats que nous avons obtenus nous ont préparés à relever les objectifs fixés par **la loi pour le plein emploi**. Le PDI 2025-2028 accompagnera le déploiement progressif des nouvelles dispositions législatives, notamment en matière d'accompagnement renforcé. Dans cette perspective, **quatre priorités** sont retenues :

l'amplification de l'accompagnement social des personnes les plus éloignées de l'emploi, pour faciliter l'accès à des droits alternatifs et mieux prendre en compte les problématiques de logement, de santé ou de garde d'enfant ; **le renforcement de l'accompagnement des publics qui s'engagent dans des parcours et des chantiers d'insertion**, pour favoriser la prise en charge globale de leurs problématiques et de leurs projets et pour soutenir les acteurs qui les accompagnent ;

l'accélération et la sécurisation de l'accès à l'emploi et la formation professionnelle des bénéficiaires du RSA les plus proches de l'emploi, avec des passerelles renforcées entre les allocataires, les acteurs de l'insertion, de la formation et les entreprises ;

la coordination territoriale des politiques d'action sociale et d'insertion, pour constituer des guichets uniques et garantir une prise en charge coordonnée et individualisée de chaque parcours.

Pour concrétiser ces priorités, plus de **100 000 mesures** d'accompagnement individuelles ou collectives sont de nouveau programmées. Leur déploiement effectif demandera un large partenariat et des moyens adaptés. Depuis 2020, le territoire a démontré sa capacité à développer des solutions d'insertion innovantes et efficaces. Il est indispensable de les amplifier pour permettre à chaque bénéficiaire du RSA de surmonter les obstacles économiques et sociaux « hors normes » qui se présentent sur son parcours. Cela exige une ingénierie financière nouvelle qui mobilise en faveur des politiques d'action sociale et d'insertion, les économies qu'elles permettent de réaliser sur le RSA, depuis 2020. C'est l'enjeu principal de la conclusion à venir du pacte territorial pour l'insertion 2025-2028.

Cyrille Melchior
Président du Conseil départemental
de La Réunion

I. DEPUIS LA RECENTRALISATION DU RSA, L'IMPACT DES POLITIQUES D'INSERTION A ÉTÉ AMPLIFIÉ, MAIS LA DEMANDE D'INSERTION DEMEURE À UN NIVEAU ÉLEVÉ

P. 5

A- LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT	P. 5
1- Le bilan positif du PDI 2022-2024	P. 5
2- Le renforcement du partenariat	P. 10
B- LA DIMINUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA	P. 11
1- La baisse continue du nombre de bénéficiaires du RSA depuis 2020	P. 11
2 - La typologie du public au 31 décembre 2023	P. 12
C- UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE CONTRASTÉ	P. 13
1- Une précarité, une demande d'emplois et de logements toujours hors norme	P. 13
2- Mais des tensions croissantes sur le marché du travail	P. 14
D- LES BESOINS ET LES ATTENTES TOUJOURS NON SATISFAITS	P. 15
1- Les besoins et les attentes des bénéficiaires du RSA les plus proches de l'emploi notamment des jeunes	P. 15
2- Les besoins et les attentes des publics les plus éloignés de l'emploi	P. 18



II- L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DOIT ÊTRE INTENSIFIÉE SUR LA PÉRIODE 2025-2028

P. 21

A. FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AMPLIFIER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI..... P 23

1- Faciliter l'accès aux droits et prévenir les ruptures
(*Fiche action 1 à 3*)..... P 23

2- Amplifier la prise en charge des problématiques
spécifiques (*Fiche action 4 à 7*)..... P 24

B. RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS S'INSCRIVANT DANS DES PARCOURS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ

P 25

1- Intensifier l'accompagnement, notamment dans une
logique d'accompagnement global (*Fiche action 8 à 10*) .. P 25

2- Renforcer l'accompagnement social et socio
professionnel dans les chantiers d'insertion
(*Fiche action 11 à 13*)

P 26

C. ACCÉLÉRER ET SÉCURISER L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'EMPLOI DES PUBLICS DISPONIBLES POUR L'EMPLOI..... P 27

1- Déployer des passerelles entre les acteurs de l'insertion
et les entreprises (*Fiche action 14 à 17*)

2- Orienter, accompagner et sécuriser l'accès à la formation
professionnelle, à l'emploi et la création ou
au développement d'activité (*Fiche action 18 à 22*)

P 28

D. DÉVELOPPER LA COORDINATION TERRITORIALE DES POLITIQUES D'ACTION SOCIALE ET D'INSERTION

P 29

1- Renforcer la coordination des interventions sociales
en proximité (*Fiche action 23 à 24*)

P 29

2- Soutenir les dynamiques territoriales de développement
de l'insertion (*Fiche action 25 à 27*)

P 29

III – LES FICHES ACTIONS DU PDI 2025-2028

P 31

IV- LES TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

P.56

• Tableau des mesures par fiche action

P.56

• Tableau des mesures par action.....

P.60



I - DEPUIS LA RECENTRALISATION DU RSA, L'IMPACT DES POLITIQUES D'INSERTION A ÉTÉ AMPLIFIÉ, MAIS LA DEMANDE D'INSERTION DEMEURE À UN NIVEAU ÉLEVÉ

Sur la période 2022-2024, aucun objectif de diminution du nombre d'allocataires du RSA n'a été fixé, compte tenu des fortes contingences liées à cet indicateur. Cependant, les politiques d'insertion menées par le Département, avec tous ses partenaires, ont bien pour ambition d'accompagner la sortie du RSA du plus grand nombre de bénéficiaires.

Force est de constater que l'ensemble des mesures d'insertion déployées en faveur des bénéficiaires du RSA a influé sur leur nombre. Depuis la recentralisation du RSA à La Réunion au 1er janvier 2020, le nombre des allocataires est en recul constant passant de 103 105 en 2020 à 93 296 en juin 2024, soit une diminution de 10,52 %.

A- LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

L'un des objectifs principaux du PDI 2022-2024 consistait à proposer au moins une mesure d'insertion individuelle ou collective à chaque bénéficiaire du RSA. Ainsi, au travers de ses 49 fiches actions, le PDI prévoyait le déploiement de 99 000 mesures dans le cadre d'un parcours d'insertion contractualisé. Le bilan positif du PDI 2022-2024 (1) au 31 décembre 2023 démontre que cet objectif est non seulement atteint mais qu'il a été dépassé. Le renforcement du partenariat (2) réalisé durant cette période est un des éléments de cette réussite.

1- Le bilan positif du PDI 2022-2024

Une évaluation « chemin faisant » du programme départemental d'insertion du Département de l'insertion a été mise en œuvre par le groupement KPMG – Verso Consulting – La Voix du Client. Elle a été l'opportunité de mobiliser un large éventail d'acteurs : opérateurs, directions centrales et territoriales, partenaires institutionnels (France Travail, Etat, CAF, ARML, Etat) en les associant étroitement au travers de consultations qualitatives (entretiens semi-directifs, temps collectifs, animation d'un comité partenarial). En particulier, des bénéficiaires du RSA ont été au cœur du dispositif de consultation et ont **été interrogés** par le biais d'entretiens semi-directifs et d'enquêtes téléphoniques.

En effet, plus de 1000 entretiens ont été réalisés auprès de bénéficiaires sur différents dispositifs : R+, AFI, FSL ou encore accompagnement global, en veillant à une représentativité de leurs situations individuelles selon la typologie de freins périphériques rencontrés. Les objectifs de l'évaluation étaient les suivants : construire et animer au long cours un dispositif évaluatif du PDI, établir des rapports intermédiaires et un bilan final de l'évaluation des différentes mesures du PDI en comprenant les effets et les impacts observés sur la situation des allocataires du RSA et notamment l'atteinte ou non de l'objectif des 99 000 mesures prévues.

Les résultats du PDI peuvent être analysés et évalués comme suit s'agissant des principaux objectifs qui étaient poursuivis en matière de contractualisation de l'accompagnement (1), de nombre de mesures déployées (2), de taux de couverture des bénéficiaires (3) ou d'efficacité des dispositifs (4).

Le taux de contractualisation vise à mesurer la part de bénéficiaires du RSA orientés vers les partenaires (Département, France Travail, CAF, Missions Locales) et bénéficiant d'un contrat formalisé (ex : CER, PPAE, PACEA...) lui permettant de bénéficier d'un accompagnement, par rapport au stock et aux flux totaux de bénéficiaires du RSA orientés. Cet indicateur a été calculé sur le stock (période 2012 – décembre 2024) et le flux (décembre 2020 – décembre 2024). **Il a évolué de manière positive pour le Département (70% de contractualisations sur les flux entrés entre décembre 2020 et décembre 2024).**

La qualité des données entrantes n'a pas parmi une analyse aussi longitudinale pour France Travail, la CAF et l'ARML mais a permis d'analyser cet indicateur sur la période du flux pour la CAF (83%) et les missions locales (52%). Seule la période janvier 2022 – décembre 2023 est disponible pour France Travail, période pour laquelle l'indicateur s'élève à 91%.

Chaque **mesure du PDI** équivaut à une action mise en œuvre en faveur d'un bénéficiaire du RSA dans le cadre du programme départemental d'insertion de la Réunion. Les données traitées (ex : bilans, tableaux de données, etc...) et le travail significatif mené avec les directions thématiques, les territoires d'action sociale et les partenaires, ont permis d'actualiser – entre 2022 et 2024 – un tableau recensant le nombre de mesures sur l'intégralité des fiches-actions du PDI. **Le nombre de mesures au total a évolué, variant de 42 864 mesures en 2022 à 48 522 en 2024**, avec une répartition des mesures entre le volet « social » et celui « socio-professionnel » relativement

stable avec toutefois un renforcement du volet « social » (27 % / 73% en 2022, respectivement contre 35% / 65% en 2024).

L'objectif des 99 000 mesures a été dépassé avec 137 633 mesures réalisées, avec deux remarques complémentaires à noter pour l'interprétation de ce chiffre :

les mesures relevant des dispositifs de contractualisation demeurent prépondérantes, représentant 58% du total des mesures en 2022, contre 65% pour les années 2023 et 2024. Ce point témoigne du rôle clé de la contractualisation dans le déploiement intensif des mesures au plus près des bénéficiaires du RSA,

plus de 63% des mesures, soit plus de 86 300 d'entre-elles, ont été intégrées dans un accompagnement contractualisé et ont concerné près de 64 000 bénéficiaires du RSA. L'objectif fixé était que chaque allocataire du RSA bénéficie d'au moins une mesure d'accompagnement. La contractualisation garantit qu'au moins 2 bénéficiaires du RSA sur 3 ont bien été concernés par au moins une mesure du PDI. En outre, sur les 137 000 mesures, déployées plus de 51 100 (37%) l'ont été hors contractualisation. C'est pourquoi, même s'il est encore difficile de croiser les données entre les différents opérateurs et à reconstituer les parcours, **il peut être considéré avec une assurance raisonnable que ce PDI a touché la quasi-totalité des bénéficiaires du RSA.** Pour s'en assurer définitivement dans le cadre du PDI 2025-2028, la loi pour le plein emploi mettra à la disposition des acteurs de nouveaux outils, en termes de système d'information.

L'évaluation de l'efficacité des dispositifs a été notamment concentrée sur les dispositifs historiques : **accompagnement global, AFI, R+ et FSL et amélioration de l'habitat**. Trois constats peuvent être établis. **L'impact de ces dispositifs sur l'amélioration générale de la situation des bénéficiaires est modéré à élevé. L'accompagnement est perçu comme très utile** par les bénéficiaires interrogés, avec

notamment un levier fort des dispositifs **évalués : la résolution de difficultés financières**. Ces dispositifs ont enfin un effet perceptible sur **la résolution des difficultés en matière d'information sur les dispositifs et les aides, et également la confiance en soi** dans une moindre mesure.

Le tableau ci-après présente les résultats de l'évaluation des dispositifs considérés par leurs bénéficiaires.

	Accompagnement globale	AFI	R+	FSL et Amélioration de l'habitat
		Bon niveau de satisfaction générale		
Amélioration générale de la situation	56%	54%	64%	51%
Perception de l'utilité de l'accompagnement	81%	96%	96%	89%
Capacité à résoudre les difficultés financières	61%	71%	80%	61%
Capacité à résoudre les difficultés pour obtenir ou conserver un logement	59%	53%	40%	69%
Capacité à résoudre les difficultés de santé	59%	37%	28%	45%
Capacité à résoudre les difficultés familiales / de garde d'enfant	43%	50%	44%	50%
Capacité à résoudre les difficultés de mobilité et de déplacement	38%	54%	42%	Non-concerné
Capacité à résoudre les difficultés en matière d'information sur les dispositifs et les aides	74%	60%	63%	59%
Capacité à résoudre les difficultés de maîtrise du français	75%	45%	42%	Non-concerné
Capacité à résoudre les difficultés de maîtrise des outils numériques	45%	27%	45%	Non-concerné
Capacité à résoudre les difficultés pour trouver des offres d'emploi ou des formations	67%	50%	41%	Non-concerné
Capacité à résoudre la perte de confiance en soi	59%	47%	52%	47%
Part des allocataires du RSA au moment de l'enquête	78%	66%	68%	79%
Part des allocataires du RSA de plus de 5 ans	59%	45%	29%	62%

En complément, **d'autres constats ont été dressés à l'échelle des dispositifs clés.**

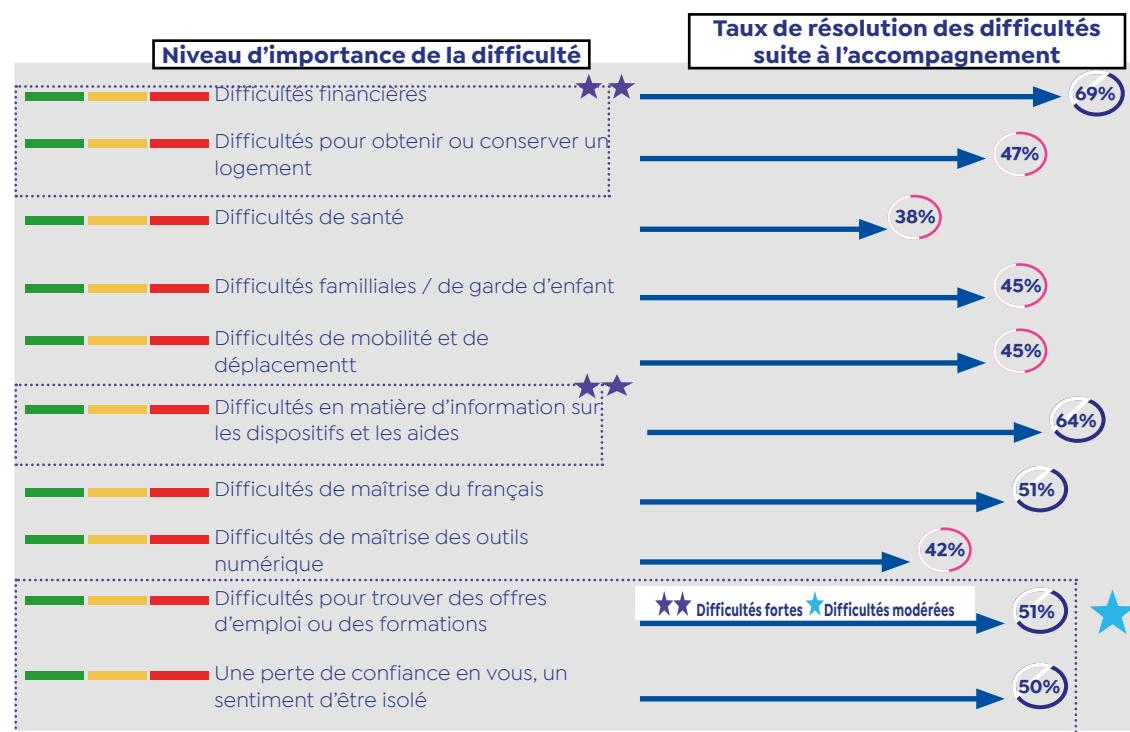
S'agissant du R+, 68% des bénéficiaires déclarent que l'aide leur a permis d'améliorer leur situation et 58% ont pu accéder à un emploi stable ou à une formation grâce à l'accompagnement de R+. On observe une prépondérance des secteurs d'activité en tension parmi les bénéficiaires du R+. Les secteurs d'activité en tension sont les plus représentés (72%), ce qui est conforme à l'évaluation du R+ réalisée en 2021-2022.

S'agissant du FSL et de l'amélioration de l'habitat, on observe une amélioration de la situation plus forte pour les bénéficiaires ayant eu accès à un logement temporaire ou à une action d'amélioration de l'habitat. Une fluidité de la relation avec l'administration est également observée (>75%) et un délai de traitement jugée acceptable (>2 sur

4) sauf sur le FSL servant à prendre en charge une partie du coût d'hébergement (note : 1,97/4). On constate un taux d'accès à un logement de meilleure qualité élevé (65%), en particulier pour les personnes ayant eu un référent logement mais moins fort pour les bénéficiaires du FSL sur l'accès au logement temporaire (50%).

S'agissant de l'aide financière à l'Insertion (AFI), 52% des publics ont vu leur situation s'améliorer. Cette part s'élève à 60% pour les bénéficiaires ayant utilisé l'AFI pour trouver une formation et un emploi.

L'analyse entre les difficultés exprimées par les publics et le taux de résolution des difficultés à la suite de l'accompagnement a également été établie, résumée ci-dessous et indiquant que les difficultés financières – notamment – restent un cœur principal des besoins exprimés et que les dispositifs d'accompagnement permettent de résoudre pour 69% des bénéficiaires.



Des difficultés exprimées par les publics (financières et en matière d'information, obtenir ou conserver un logement et en matière d'information sur les dispositifs et les aides) **avec un taux de résolution des difficultés fort** (variant entre 64% à 69%) **sauf pour le logement qui demeure plus faible** (47%) **La santé**, davantage sous-représentée mais plus compliquée à déclarer par les usagers, est faiblement résolue.

De plus, le déploiement des fiches-actions du PDI a également été synthétisée au fil de la période 2022 – 2024 et a permis de noter :

- Un déploiement opérationnel et fonctionnel de la majorité des thématiques de fiches-actions** (IAE, aller-vers les porteurs de projets, déploiement du SPIE, lever des obstacles aux parcours d'insertion liés au logement, aller-vers les bénéficiaires du RSA, valorisation de la mobilisation des compétences, renforcement de la coordination territoriale et celle visant la prise en charge de situations individuelles complexes, etc). Il s'illustre dans la montée en charge de la volumétrie de mesures recensées, notamment ;
- les thématiques relevant de la création d'entreprise** (soutien au développement des activités, simplification des démarches pour les porteurs de projets) et **du développement d'un plan des modes de garde d'enfants, ont enregistré une plus faible et lente évolution** ;
- les thématiques portant sur la mobilité intra et extra-insulaires sont jugées comme stagnantes et ne présentent pas de déploiement opérationnel.**

L'évaluation a permis d'établir des **enseignements**, à la fois sur **le suivi et l'effectivité des fiches-actions** (déploiement opérationnel, volumétrie de mesures), **le taux de contractualisation** et les **effets et les impacts de fiches-actions** qui ont été approfondies de manière prioritaire, avec notamment un zoom clé sur **l'analyse des besoins et des solutions apportées par l'accompagnement délivré**. Ces éléments doivent être continuellement mis en débat, discutés,

appropriés, vivants et vécus par les acteurs de terrain qui sont les artisans actifs de la politique publique départementale.

La **portée et l'ampleur de ces dispositifs peuvent être amplifiées à l'avenir par :**

- le renforcement de la contractualisation à l'échelle des différents partenaires du PDI,**
- la territorialisation des dispositifs du PDI** (incluant les implications renforcées des acteurs dans les territoires en capitalisant sur la dynamique des CTIE, des facilitateurs de clauses sociales, etc...)
- la vigilance sur le maintien et le renforcement de la cohérence d'ensemble des dispositifs du PDI**, dans une **logique de parcours claire** (pour les bénéficiaires, les acteurs du Département, les partenaires) et **d'évaluation en continu**.



2- Le renforcement du partenariat

Conformément à l'article L.263-2 du code de l'action sociale et des familles, le Département a conclu le 17 octobre 2022, un pacte territorial pour l'insertion (PTI) avec l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des politiques d'insertion. Le PTI a été le résultat de nombreux travaux avec les partenaires pour définir, d'une part les modalités de mise en œuvre du programme départemental d'insertion et, d'autre part, les contributions financières de chacune des parties prenantes dont notamment l'Union européenne, l'État et le Département.

Ce PTI a été signé par 64 partenaires. Il a été la démonstration d'une volonté forte des acteurs de l'insertion de coordonner, mutualiser et articuler leurs interventions pour assurer dans les meilleures conditions, l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Chaque année, dans le cadre du renforcement du partenariat, un comité de pilotage réunissant tous les acteurs a été organisé notamment pour examiner les résultats de la mise en œuvre du PDI. L'évaluation du PDI a également été un facteur favorisant la consolidation et l'animation du partenariat. Cette animation départementale du partenariat s'est prolongée sur le plan territorial, à travers les instances de concertation animée par le Département, à l'échelle des territoires d'action sociale et des communes, à travers le déploiement des instances de concertation de l'action sociale (ICAS) et des comités territoriaux insertion emploi (CTIE).

Par ailleurs, les conventions conclues par le Département avec différents organismes d'insertion pour la mise en œuvre des mesures expérimentales, telles que par exemple celles avec les opérateurs de l'intermédiation locative (IMIL) pour le déploiement de solutions d'hébergements temporaires pour les bénéficiaires du RSA inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle ou celles avec des

CCAS pour la définition de schémas d'accès aux droits, ainsi que la mise en place des instances de concertation au niveau territorial (CTIE et les ICAS en particulier) ont été une occasion supplémentaire de soutenir les partenariats.



B- LA DIMINUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Comme indiqué, depuis la recentralisation du RSA, la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA depuis 2020 (1) a été constante mais la typologie des publics au 31 décembre 2023 (2) montre en particulier le maintien d'un ancrage dans le dispositif.

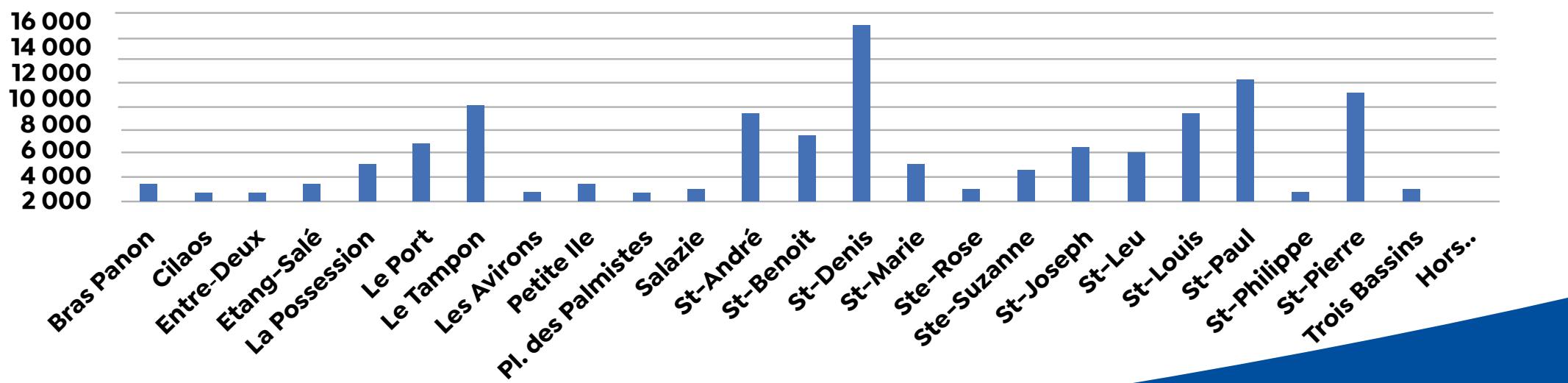
1- La baisse continue du nombre de bénéficiaires du RSA depuis 2020

Le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué de 10,52% entre décembre 2020 et juin 2024 (données CNAF consolidées) :

	2020	2021	2022	2023	Juin 2024
Nombre d'allocataires du RSA	103 105	99 159	96 397	94 893	93 296

Le nombre de bénéficiaires du RSA est plus important dans les communes de Saint Denis, Saint Paul, Saint Pierre et le Tampon comme le montre le tableau de répartition suivant :

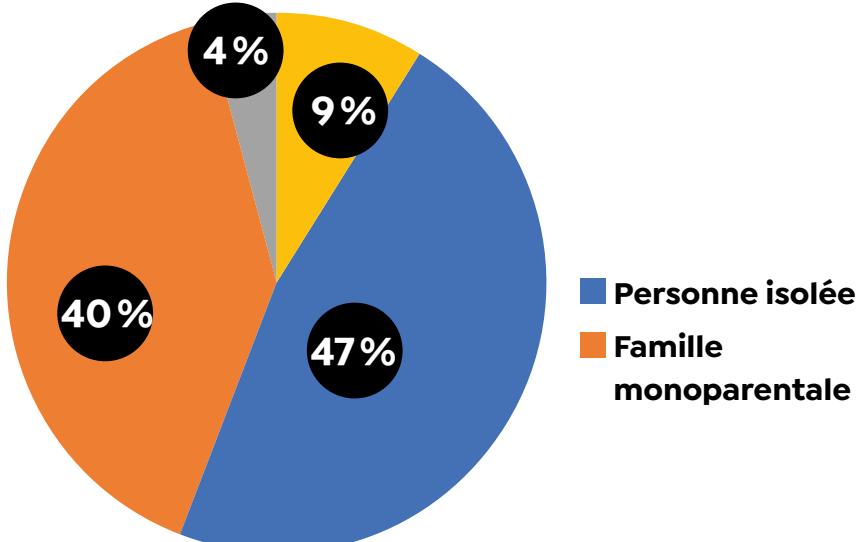
Répartition des bénéficiaires du RSA par commune



La typologie du public au 31 décembre 2023

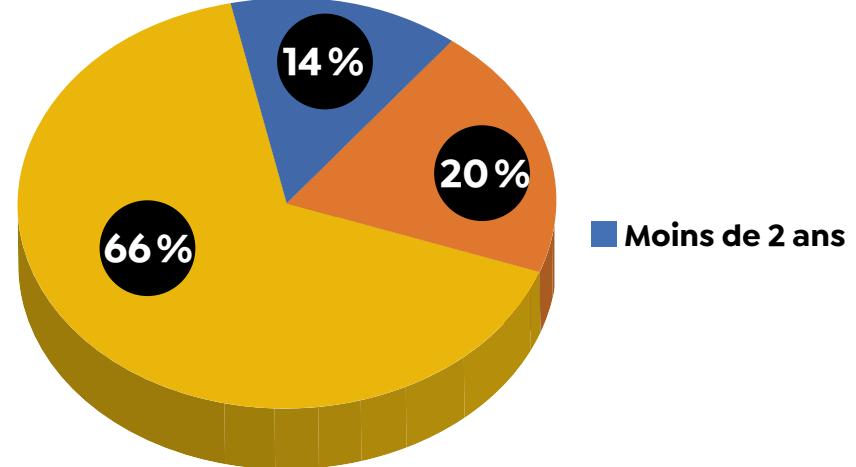
La typologie des bénéficiaires du RSA montre qu'ils restent majoritairement isolés ou en situation de famille mono parentale, ancrés dans le dispositif et relativement âgés :

Situation Familiale



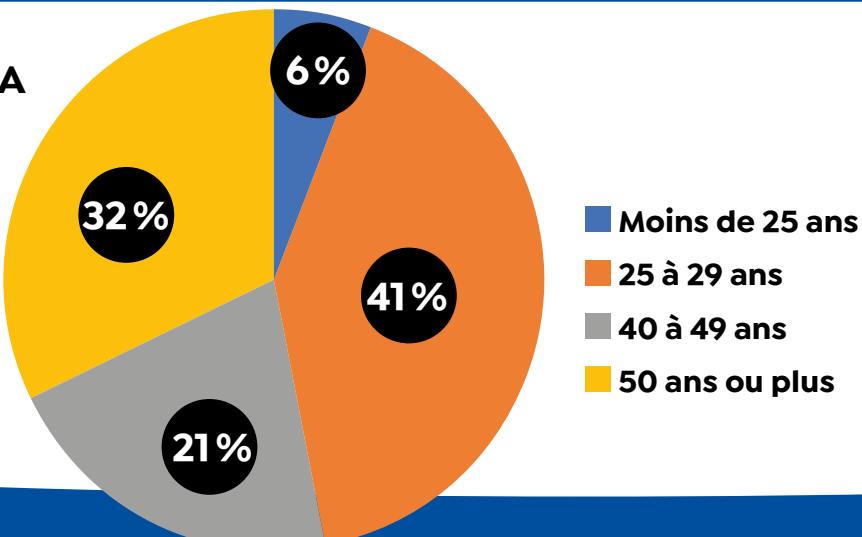
87 % des allocataires sont soit isolés soit en situation de famille mono parentale.

Ancienneté dans le dispositif



66 % des bénéficiaires du RSA sont dans le dispositif depuis au moins cinq ans

Age des bénéficiaires du RSA



53 % des bénéficiaires du RSA ont plus de 40 ans

C- UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE CONTRASTÉ

A l'instar du précédent Programme Départemental d'Insertion, le PDI 2025-2028 doit nécessairement prendre en considération le contexte social de La Réunion qui impacte directement les allocataires du RSA. La situation conjoncturelle révèle une précarité, une demande d'emplois et de logements toujours « hors norme » (1). Mais des tensions croissantes sur le marché du travail (2) permettent d'envisager des solutions d'insertion durables des bénéficiaires du RSA, sous réserve d'un accompagnement et d'une préparation renforcés à leur employabilité.

1- Une précarité, une demande d'emplois et de logements toujours hors norme

Au premier janvier 2024, la population réunionnaise est estimée à 885 700 habitants. Même si elle est vieillissante, la population réunionnaise demeure jeune. En effet, en 2024, les moins de 20 ans représentent 29% de la population, et les plus de 60 ans, 21% (Insee, estimation de la population). La Réunion est le troisième département le plus pauvre de France après Mayotte et la Guyane. La pauvreté y est 2,5 fois plus importante que dans l'Hexagone. Elle est plus élevée à l'Est de l'Île et un peu moindre au Nord et à l'Ouest. Un ménage jeune sur deux et une famille monoparentale sur deux sont pauvres.

La moitié des Réunionnais ont un niveau de vie inférieur à 1380 euros par mois, dans un contexte où l'inflation, bien qu'ayant ralenti, reste élevée (+3,1 %). Les facteurs de fragilisation de la pauvreté sont nombreux : taux de chômage élevé, emplois précaires, tension démographique de l'Île

sur des questions structurelles telles que le logement, la mobilité ou encore l'éducation (avec 26 % de la population en situation d'illettrisme, 25% en situation d'illectronisme). Parmi les principales situations de fragilité des personnes en situation de précarité, la solitude (des retraités ou des familles monoparentales) ressort comme un critère d'aggravation déterminant. Il est à noter également, que 46% des enfants réunionnais vivent dans un ménage pauvre.

En matière de logement, le rapport de l'observatoire de la demande et des attributions dans le parc locatif social à la réunion en 2023 montre que la situation s'est aggravée. En effet, le nombre de dossiers en attente est de 44 606 contre 33 120 en 2020, soit une hausse de 34,6% en trois ans. Par ailleurs, il faut noter que 29% des demandeurs est locataire du parc social et demande à changer de logement soit un solde net de 31 646 dossiers contre 22 480 dossiers en 2020, 30% des demandeurs ont moins de 30 ans, 22% des demandeurs sont bénéficiaires du RSA contre 9% en métropole, 28% des demandeurs sont hébergés, la proportion de demandes de petits logements (chambre, T1 et T2) est importante sur le territoire, elle représente près de 49% de la demande totale.

Sur le plan sanitaire, les Réunionnais bénéficient presque tous d'une couverture médicale complète ainsi que du tiers-payant généralisé en 2019. En plus de la sécurité sociale, 37 % des Réunionnais bénéficient de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C, devenue Complémentaire Santé Solidaire), attribuée par l'État sous conditions de ressources.

Pour autant, 26 % des Réunionnais ont déjà renoncé à un besoin médical dans l'année écoulé (29 % en métropole). Si le motif financier est invoqué par un Réunionnais sur dix, le délai trop long pour obtenir un rendez-vous est le principal frein : 18 % des Réunionnais ont renoncé à une consultation pour cette raison. C'est moins qu'en métropole (24 %), alors que la densité de spécialistes est plus faible à La Réunion (144 spécialistes pour 100 000 habitants en 2019, contre 172 dans l'Hexagone) [Agence régionale de santé de La Réunion, 2020].

En 2019, 39 % des Réunionnais se déclarent atteints d'une maladie chronique, c'est-à-dire d'un problème de santé récurrent ou de caractère durable. Si cette part est identique dans l'Hexagone, le dépistage des maladies peut toutefois être différent entre les territoires.

Par ailleurs, si la présence des médecins généralistes sur l'ensemble du territoire favorise leur accessibilité, le nombre insuffisant des praticiens libéraux spécialisés (ophtalmologues, gynécologues, pédiatres, psychiatres, sages-femmes) rendent leur consultation plus difficile. A titre d'exemple, seuls 4 psychiatres sont implantés pour 100 000 habitants (10 en métropole). Les pédiatres libéraux sont aussi près d'une fois et demi moins nombreux (17 pour 100000 enfants de moins de 15 ans contre 23).

(source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2422206#titre-bloc-20>)

Concernant les jeunes, l'alcool représente le produit psychoactif le plus consommé chez les jeunes de 17 ans comme en population générale. Les usages excessifs répétés dans l'année concernent 10% des jeunes à 17 ans lorsque l'usage régulier touche 5% des jeunes. L'alcool est également à l'origine de nombreux passages à l'acte (suicides, violences...). Les troubles mentaux en sont une conséquence non négligeable, ainsi que les accidents de la route, les accidents du travail et les violences. La crise sanitaire a amplifié cette situation puisqu'une augmentation de la consommation d'alcool, du tabac et de produits psychotropes a été enregistrée.

2- Mais des tensions croissantes sur le marché du travail

Selon l'INSEE, en 2023, l'économie réunionnaise résiste malgré un contexte géopolitique tendu et une économie nationale au ralenti. L'emploi salarié et les créations d'entreprises continuent d'augmenter bien que leur croissance s'infléchit. Ils restent toutefois plus dynamiques qu'au niveau national. La Réunion incarne donc une région dynamique et résiliente mais qui doit relever d'importants défis pour assurer un développement économique et social durable tout en préservant son identité et son environnement unique.

En 2024, l'étude menée par France Travail Réunion sur les besoins en main-d'œuvre révèle qu'en 2024, ce sont 37 900 projets de recrutements qui ont été envisagés. Parmi ces intentions d'embauches, 16 100 concernaient les établissements publics et les associations et 21 800 les établissements privés soit 57%. Bien qu'en diminution par rapport à 2023 (-6%), ces besoins en main-d'œuvre restent importants. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la situation du marché de travail depuis la recentralisation du RSA en 2020 :



	2 020	2 021	2 022	2 023	2024	Evolution 2024/2020
Nb de salariés	269 000	279 800	290 700	290 800	293 700 (1)	+ 9,1%
Nb de DE (CAT A)	132 350	128 450	119 080	117 340	115 460	- 12,7 %
Nb projets de recrutement	34 170	35 100	38 400	40 440	37 400	+ 9,4 %
Nb du RSA	103 105	99 159	96 397	94 893	93 296 (2)	- 10,5 %

Données de septembre 2024

Données de juin 2024

Il est à noter que les difficultés de recrutement anticipées par les employeurs du privé demeurent à un niveau très élevé avec 54 % des projets d'embauche. Elles sont très fortes dans les secteurs de l'hébergement-restauration, de la construction et la santé et l'action sociale. Les aides de cuisine et employés polyvalents de restauration, maçons qualifiés, caissiers, agents de sécurité, vendeurs en habillement, accessoires, sport, loisirs et culture ont été les métiers les plus recherchés par le secteur privé en 2024.

Face à cette situation et pour permettre de faire converger en matière d'emploi, l'offre et la demande, la formation, la préparation à l'emploi, la découverte des métiers et la mise en relation avec les employeurs deviennent des impératifs.

D- LES BESOINS ET LES ATTENTES TOUJOURS NON SATISFAITS

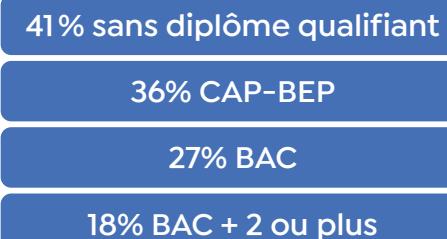
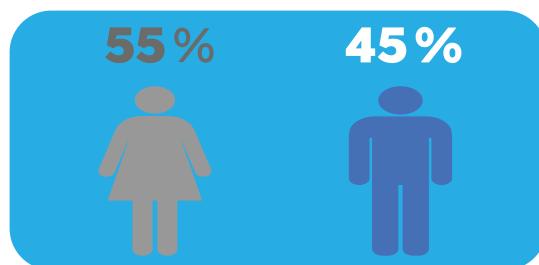
Chacun des opérateurs en charge de l'accompagnement des bénéficiaires RSA, France Travail, Missions Locales, Caisse d'allocations Familiales et le Département, a déterminé les besoins, non encore satisfaits, exprimés par leurs allocataires.



1- Les besoins et les attentes des bénéficiaires du RSA les plus proches de l'emploi, notamment des jeunes

a) Les besoins et attentes des bénéficiaires du RSA orientés vers France Travail

France Travail comptabilise, au mois de juin 2024, 49 675 bénéficiaires du RSA qui représentent 33% des demandeurs d'emploi de catégorie A, Bet C avec les caractéristiques suivantes :



Les métiers souhaités par les bénéficiaires du RSA

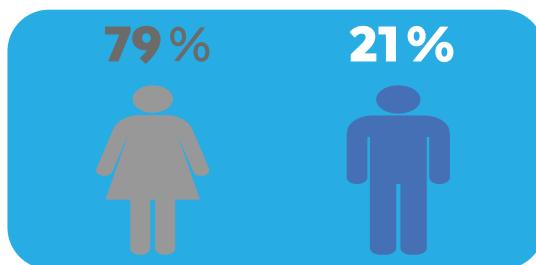
Les métiers attendus	
1	Agent/Agente d'entretien/propreté des locaux
2	Jardinier
3	Aide à domicile
4	Garde d'enfant à domicile
5	Vendeur/Vendeuse en prêt à porter
6	Secrétaire
7	Caissier/Caissière
8	Employé/Employée de libre-service
9	Agent/Agente d'entretien des espaces naturels
10	Auxiliaire de Vie Sociale (AVS)

Les principaux freins à l'insertion

Les principaux freins à l'insertion	
1	Contraintes familiales
2	Capacité d'insertion et de communication
3	Difficultés de logement
4	Difficulté de transport
5	Manque de maîtrise des outils numériques

b) Les besoins et attentes des bénéficiaires du RSA orientés vers les Missions Locales

Les missions locales ont contractualisé au 31 décembre 2024, 1 971 PACEA avec les jeunes bénéficiaires du RSA dont 62% ont au moins une enfant :



32% sans diplôme qualifiant

20% CAP-BEP

39% BAC

9% BAC + 2 ou plus

L'enquête menée en janvier 2025 auprès de ces publics, dont 344 d'entre eux ont répondu, permet recenser les attentes suivantes :

Les besoins des bénéficiaires du RSA des Missions Locales	
1	Trouver un emploi
2	Améliorer ma santé ou mon bien-être
3	Participer à des projets collectifs ou associatifs
4	Accéder à une formation
5	Résoudre des problèmes de logement

Les métiers recherchés par les jeunes bénéficiaires du RSA

Les attentes des bénéficiaires du RSA Missions Locales concernant les métiers	
1	Commerce et vente
2	Service à la personne
3	Restauration et hôtellerie
4	Numérique
5	Environnement et agriculture
6	Bâtiment et travaux publics

Les principaux freins rencontrés

Les principaux freins à l'insertion des bénéficiaires du RSA Missions Locales	
1	Difficultés de transport ou de mobilité
2	Manque de formation ou de qualification
3	Manque de moyens financiers
4	Difficultés liées au logement
5	Manque de confiance en moi
6	Problème de santé

2- Les besoins et les attentes des publics les plus éloignés de l'emploi

a) besoins et attentes des bénéficiaires du RSA orientés vers la CAF

La CAF accompagne 6 270 bénéficiaires du RSA. L'enquête menée auprès de 1 263 d'entre eux, dont 233 d'entre eux ont répondu révèle que :



54% sans diplôme qualifiant

34% BAC

15% Sont en emploi

10% sont en formation

Les besoins principaux inscrits dans 5 209 CER

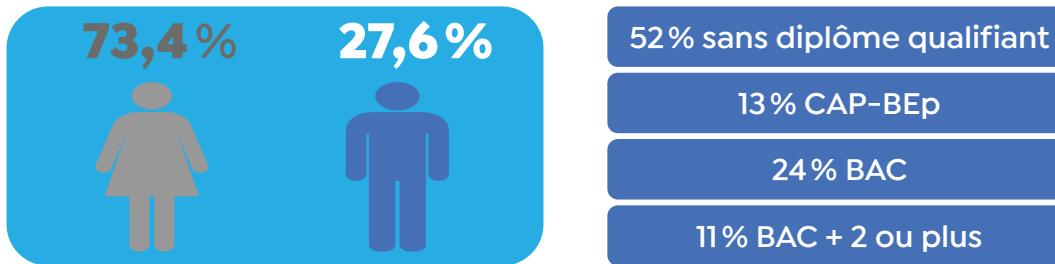
Les besoins des bénéficiaires du RSA de la CAF	
1	Parentalité
2	Insertion
3	Logement
4	Santé
5	Budget
6	Mobilité
7	Lien social
8	Illettrisme / Illectronisme

Les principaux freins rencontrés

Les principaux freins à l'insertion des bénéficiaires du RSA de la CAF	
1	Difficultés familiales (garde d'enfant, aidant pour un proche dépendant...)
2	Difficultés de mobilité
3	Difficultés de logement
4	Manque de formation ou difficulté d'accès à la formation
5	Problème de santé
6	Difficultés administratives ou financières
7	Difficultés avec les outils numériques
8	Des postures et savoirs être peu adaptés au monde professionnel
9	Difficultés liées à mon handicap
10	Difficultés dans la maîtrise du français

b) besoins et attentes des bénéficiaires du RSA orientés vers le Département

Pour déterminer les besoins prioritaires des allocataires dont l'accompagnement relève de sa compétence, le Département a adressé au mois d'octobre 2024, un questionnaire aux 26 490 allocataires qui avaient une adresse mail sur les 26 633 au total. 19% des allocataires soit 4 387 ont répondu. Ce sont majoritairement des femmes qui ont répondu, avec un niveau de qualification relativement faible :



Les attentes exprimées par les bénéficiaires du RSA :

Les attentes des bénéficiaires du RSA du Département	
1	Emploi
2	Logement et hébergement
3	Formation
4	Santé
5	Budget
6	Accès aux droits
7	Garde d'enfant

Les besoins non satisfaits :

Les besoins des bénéficiaires du RSA du Département	
1	Emploi
2	Logement et hébergement
3	Formation
4	Accès aux droits
5	Budget
6	Santé
7	Garde d'enfant

Au-delà des éléments quantitatifs on peut également notamment retenir quelques verbatims :

« Je n'ai pas les moyens de **faire garder mes enfants** » ;

« Voilà je suis maman des trois enfants, je suis séparée et divorcée. Je n'ai personne pour récupérer et **garder mes enfants**. J'ai 53 ans, j'ai des problèmes aux deux épaules, des déchirures. Je n'ai pas de **moyen transport** et le bus si la passé et si le plein, c'est une heure après le prochain. Voilà, merci de prendre en compte » ;

« Plus de **transports en commun** ! Toutes les 20 minutes ou 30 minutes dans les hauts de Jean Petit et tous les quartiers de Saint-Joseph car mon véhicule est très ancien. » ;

« Avoir des aides pour le transport (réparation du véhicule) » ;

« En ce moment j'ai des **problèmes de santé** et je ne peux rien faire. C'est du au diabète » ;

« Les formations sont très difficiles à avoir et la plupart d'entre elles sont payantes » ;

« Plus de diversité en termes d'emploi à La Réunion et ça si possible dans une zone géographique autour de nos logements, la **mobilité restreinte** dû à de mauvais agencements au niveau du transport en commun nous oblige à avoir une voiture » ;

« Plus de propositions **d'emploi pour les seniors** » ;

« Tous les ans je fais une demande de **logement social**. Jusqu'à maintenant pas de réponse. Je vis dans un T3 alors que j'ai 7 enfants en charge plus moi et mon mari ça fait 9 avec 2 chambres. C'est trop petit» ;

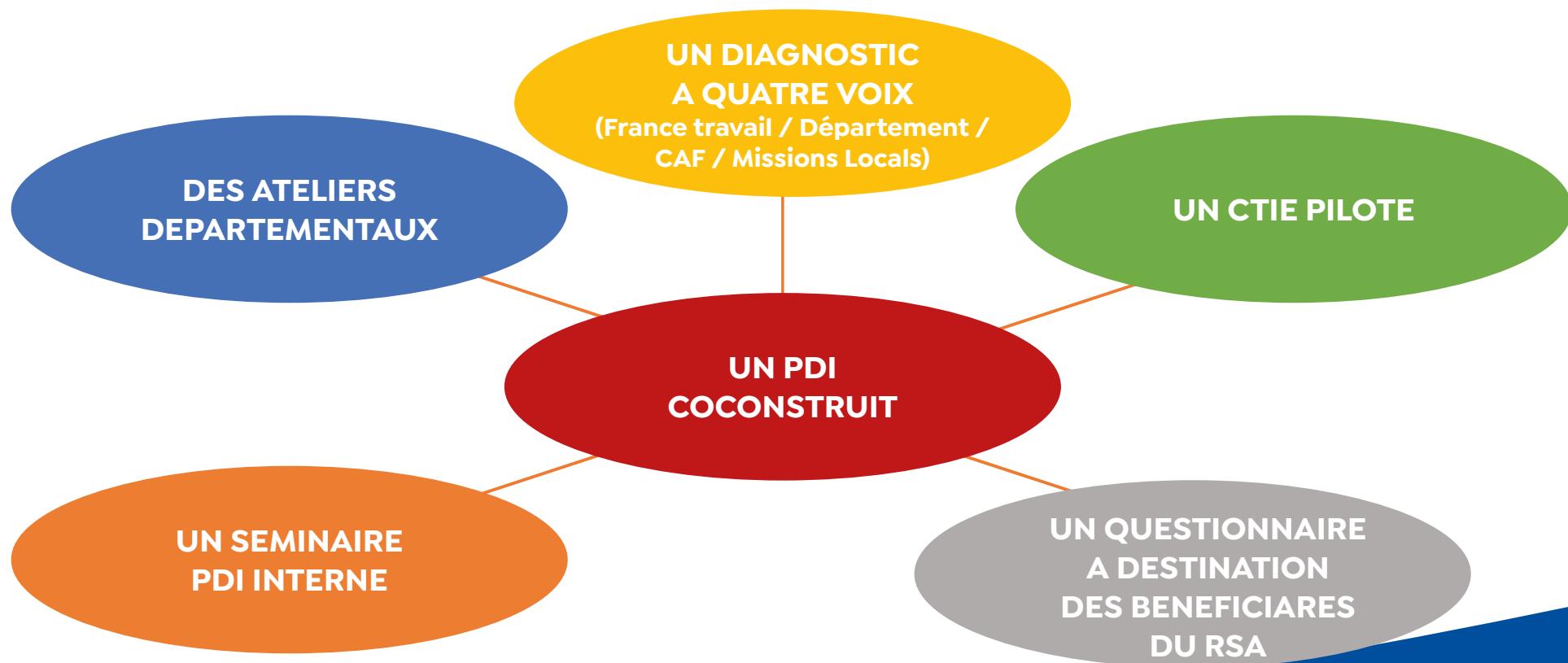
« Pas satisfaite car je n'ai toujours pas de logement pourtant j'ai un numéro de demande de logement. C'est Urgent !! ».



II- L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DOIT ÊTRE INTENSIFIÉE SUR LA PÉRIODE 2025-2028

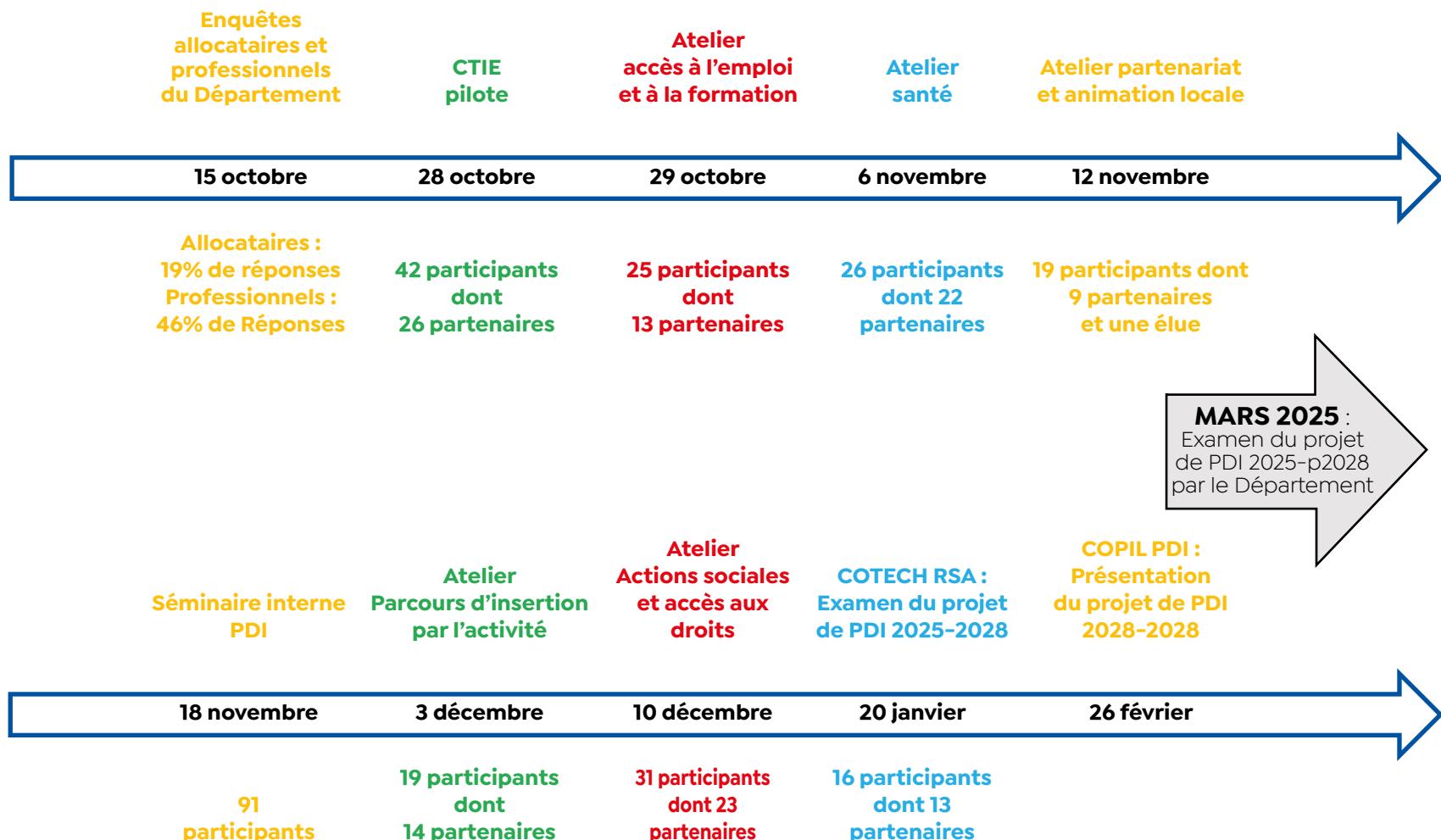
Le nouveau programme départemental d'insertion a été élaboré sur la base du bilan et des résultats intermédiaires de l'évaluation. Ces derniers ont été présentés à l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle lors du comité de pilotage du 16 octobre 2024 qui a regroupé près de 110 partenaires dont 78 externes.

Il est le résultat d'un intense travail de co-construction dans une dynamique partenariale, avec une ambition commune : garantir et améliorer la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA :



Quatre ateliers départementaux, le CTIE pilote de la Maison Départementale du Port et le séminaire interne au Département se sont déroulés du 28 octobre au 10 décembre 2024. Leurs travaux ont porté sur les quatre thématiques principales relevant des politiques d'insertion des allocataires du RSA : l'insertion sociale et l'accès aux

droits, l'insertion par l'activité, l'insertion par l'emploi et la formation, le partenariat et l'animation locale. Cet exercice a été précédé par une enquête menée par le Département auprès de ses 23 198 bénéficiaires du RSA et des 463 professionnels en charge de leur accompagnement.



En s'appuyant sur l'évaluation partagée du programme départemental d'insertion (PDI 2022-2024), ce nouveau PDI 2025-2028 a pour objectifs de faciliter l'entrée dans un parcours d'insertion et de proposer un accompagnement renforcé à toutes les étapes du parcours. Ces différentes étapes mobiliseront un partenariat soutenu au niveau départemental et territorial. L'atteinte de ces objectifs et ce partenariat s'appuieront sur la mise en œuvre de 27 fiches actions portant 64 actions déclinées en plus de 100 000 mesures d'accompagnement individuel ou collectif, de façon à garantir le déploiement d'un accompagnement effectif à chaque bénéficiaire du RSA.

Ces 27 fiches action et 64 actions sont structurées autour de quatre axes :

- faciliter l'accès aux droits et amplifier l'accompagnement social des publics les plus éloignés de l'emploi (A)
- renforcer l'accompagnement des publics s'inscrivant dans des parcours d'insertion par l'activité (B)
- accélérer et sécuriser l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi des publics disponibles pour l'emploi (C)
- développer la coordination territoriale des politiques d'action sociale et d'insertion (D)

A- FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AMPLIFIER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Le contexte social, les résultats issus des bilans, de l'évaluation et des travaux avec les partenaires, montrent que des efforts supplémentaires doivent être réalisés pour faciliter l'accès aux droits et prévenir les ruptures (1) ainsi que la nécessité d'amplifier la prise en charge des problématiques spécifiques (2).

1. Faciliter l'accès aux droits et prévenir les ruptures (Fiche action 1 à 3)

L'accès aux droits reste un enjeu prégnant pour les publics en difficulté d'insertion, en particulier les bénéficiaires du RSA. Dans le prolongement des initiatives engagées depuis 2022, il s'agit de renforcer la politique d'« **aller-vers** » pour renforcer l'accès aux droits (fiche action 1).

Dans cette perspective, les forums d'accès aux droits (action 1) seront confortés, dans le cadre d'une programmation partagée et d'une communication adaptée pour faciliter et amplifier la mobilisation des publics. De même, le déploiement des caravanes d'accès aux droits sera prolongé dans le cadre de « villages » (action 2) amplifiant la mobilisation des acteurs de terrain (associations, CCAS, CGSS, CAF...). En outre l'accent sera mis sur la confirmation de l'orientation sociale, socio-professionnelle ou professionnelle de l'accompagnement des bénéficiaires et sur l'accès aux droits alternatifs au RSA (Action 3).



L'accès aux droits doit également s'inscrire dans une logique d'accompagnement de parcours et de responsabilisation des publics. L'accès aux droits et plus globalement à l'offre d'insertion sociale et professionnelle doit **appuyer et soutenir le développement de la contractualisation (fiche action 2)**. Pour y parvenir, il conviendra d'accompagner le déploiement du contrat d'engagement dynamique prévu par la loi **(action 4)** et de faciliter voire systématiser la mobilisation de l'offre d'insertion dans le cadre de la contractualisation **(action 5)**.

En outre, la loi pour le plein emploi prévoit une nouvelle sanction, la suspension remobilisation. Lorsque le bénéficiaire du RSA refuse, sans motif légitime, d'élaborer ou d'actualiser le contrat d'engagement. Dans le cadre d'une montée en charge progressive, sur trois ans, de l'accompagnement renforcé, l'application de cette sanction porte des risques d'une rupture d'égalité entre bénéficiaires du RSA du fait de choix opérés par les pouvoirs publics, au regard de leur capacité à les accompagner. Il est donc proposé de **garantir l'équité de traitement des bénéficiaires du RSA, en termes de droits et de devoir (fiche action 3)**.

Les modalités seront à déterminer entre tous les organismes référents de l'accompagnement, dans le respect des décrets d'application de la loi pour le plein emploi, ces décrets restant en attente de publication **(action 6)**.

2. Amplifier la prise en charge des problématiques spécifiques (Fiche action 4 à 7)

Plus de 44 % des bénéficiaires du RSA accompagnés par le Département, déclarent des problèmes de santé. Il convient **d'améliorer la prise en charge de cette problématique (fiche action 4)**.

Depuis 2023, une concertation a été engagée avec les professionnels de santé. Dans le cadre de l'élaboration du présent PDI, elle a abouti à la nécessité de mettre en place des actions de prévention individuelle ou collective pour sensibiliser, informer et orienter les bénéficiaires du RSA



(action 7) et de renforcer les outils de coordination entre les organismes référents et les professionnels de santé **(action 8)**. De même, il s'agira de créer un répertoire pour améliorer la visibilité des dispositifs et initiatives d'accompagnement et de l'intégrer dans DORA **(action 9)**. Enfin, des permanences de santé seront déployées **(action 10)** en lien avec les organismes référents.

En matière de logement, le public bénéficiaire du RSA représente 22% des demandes de logement enregistrées par les bailleurs. La réponse à cet enjeu reste donc prioritaire de façon à **favoriser et accompagner l'accès et le maintien dans le logement (fiche action 5)**.

Il s'agira en particulier de poursuivre et de simplifier la mobilisation du fonds de solidarité pour le logement **(action 11)**. S'agissant du maintien dans le logement, le levier de l'amélioration de l'habitat **(action 12)** continuera aussi à être activé.

Les difficultés éducatives ou de prise en charge des enfants représentent toujours un frein important pour les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle. C'est pourquoi, il convient de **soutenir la parentalité et la garde d'enfant (fiche action 6)**.

La parentalité des bénéficiaires du RSA sera soutenue par le renforcement du lien école-famille, un accompagnement spécifique pour les parents bénéficiaires du RSA et des actions de prévention et de médiation auprès des parents et des futurs parents (**action 13**). En matière de garde d'enfants il s'agira d'amplifier le déploiement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (**action 14**). L'expérimentation et le développement de la diversification des modes d'accueil seront également accompagnés (**action 15**). Les actions conduites sur la période 2022-2024 ont également montré la nécessité de renforcer la coordination des acteurs (**action 16**).

Enfin, au regard de la faiblesse des revenus des bénéficiaires, la problématique budgétaire est financière est un frein central à l'intégration d'un parcours d'accompagnement social ou professionnel. Ces freins seront levés par **des aides financières ou un accompagnement budgétaire, dans le cadre d'une contractualisation responsabilisant les familles (fiche action 7)**.

Ainsi, les aides financières à l'insertion (**action 17**) continueront à être mobilisées pour lever les freins à l'insertion, en accentuant le caractère subsidiaire de l'aide et la priorité à donner aux besoins insuffisamment couverts par le droit commun. L'accompagnement contractualisé comportera également la mise en œuvre d'actions d'éducation budgétaire (**action 18**) associant accompagnement individualisé et séances mensuelles d'informations collectives.

B- RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS S'INSCRIVANT DANS DES PARCOURS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ

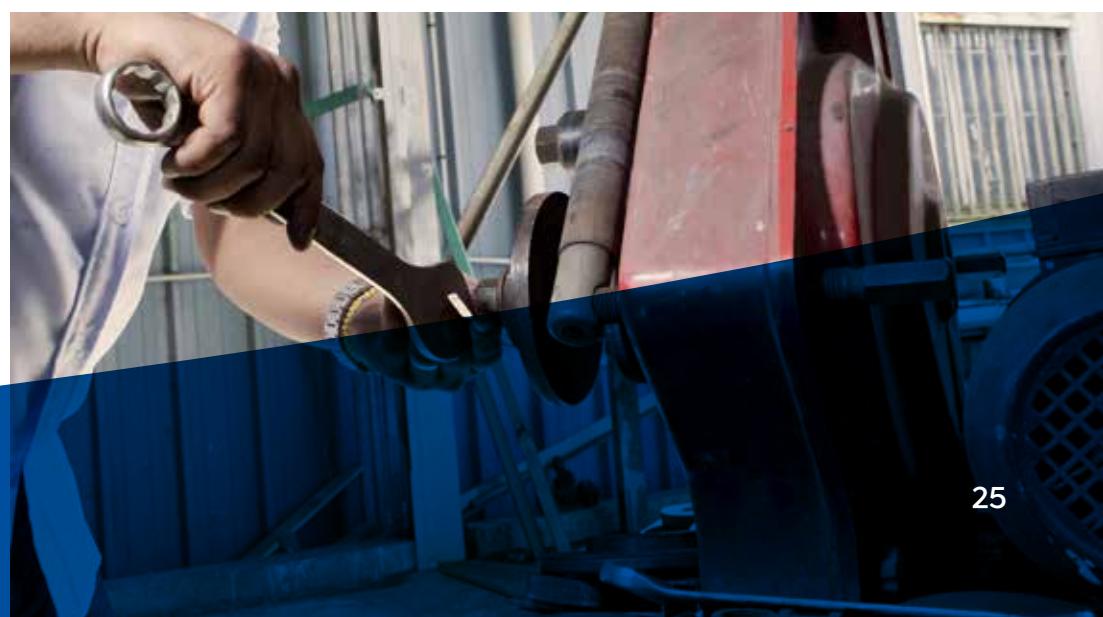
Pour lever les freins liés à un faible niveau de qualification et à leur ancrage de longue durée dans le RSA, en cohérence avec les objectifs fixés par la loi pour le plein emploi, la mobilisation des bénéficiaires

du RSA passera par une intensification de l'accompagnement, notamment dans une logique d'accompagnement global (1) et par un accompagnement social et socio professionnel renforcé dans le cadre des chantiers d'insertion (2).

1. Intensifier l'accompagnement, notamment dans une logique d'accompagnement global (Fiche action 8 à 10)

L'accompagnement global a démontré qu'il était un moyen efficace pour favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA. En effet, il ressort que pour 83% d'entre eux les freins sociaux ont été levés et que le taux de sortie positive vers l'emploi et la formation est supérieur à 30%.

Considérant ces résultats positifs, **l'accompagnement global initié par France Travail et le Département poursuivra son extension (Fiche action 8)** par le développement de la prise en charge des publics accompagnés par les binômes constitués par les travailleurs sociaux du Département et des conseillers de France Travail (**action 19**) mais aussi en ouvrant le dispositif à de nouvelles structures volontaires (**action 20**).



De même, **l'accompagnement global sera mobilisé comme un levier d'insertion par l'emploi et le logement (Fiche action 9)** en soutenant les initiatives s'appuyant sur l'insertion par le logement (**action 21**).

Enfin **l'effort de remobilisation des bénéficiaires du RSA et le soutien qui leur est apporté pour faciliter la définition de leurs projets individuels sera amplifié (Fiche action 10)**. Le déploiement du tremplin pour l'insertion poursuivra son développement (**action 22**). Un soutien nouveau sera apporté aux initiatives mobilisant la culture et le sport comme leviers d'insertion (**action 23**). Pour les bénéficiaires les plus en difficulté, les « premières heures en chantier » seront soutenues pour favoriser une insertion progressive par l'activité (**action 24**).

2. Renforcer l'accompagnement social et socio professionnel dans les chantiers d'insertion (Fiche action 11 à 13)

Dans le contexte socio-économique du Département de La Réunion, l'insertion par l'activité est une étape indispensable dans le parcours d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi. Elle peut prendre la forme d'actions d'insertion par l'activité économique (IAE) labellisées par l'Etat ou de chantiers d'insertion recrutant des publics en parcours emplois compétence (PEC).

Les contrats aidés dans le secteur **non marchand continueront donc à être mobilisés (Fiche action 11)**. Le financement des contrats aidés destinés aux bénéficiaires du RSA continuera à être soutenu conjointement par l'Etat et le Département (**action 25**). Le recrutement de bénéficiaires du RSA dans les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) sera priorisé (**action 26**).

Cependant, pour favoriser la réussite des parcours d'insertion,

il est également indispensable **d'accompagner davantage la professionnalisation et la pérennisation des structures porteuses de projets (Fiche action 12)**.

Les employeurs doivent disposer de moyens nécessaires pour mettre en œuvre un accompagnement socioprofessionnel renforcé (**action 27**). La pérennité et le développement de ses structures et de leurs actions d'insertion dépendent aussi de leur solidité en matière de gestion (**action 28**). En outre, le développement de l'insertion par l'activité économique passe aussi par le soutien à la création de nouvelles entreprises d'insertion (**action 29**).

Enfin, dans le prolongement des initiatives soutenues au titre du PDI 2022-2024, la remobilisation des publics dans le cadre de **l'insertion par l'activité s'avère également être un bon levier de qualification et de développement des compétences, notamment pour repérer et lutter contre les 3I (Fiche action 13)**. Aussi le tremplin pour l'insertion (TPI) sera maintenu pour les bénéficiaires du RSA recrutés en contrat aidé (**action 30**). De plus, l'intégration de modules de lutte contre les 3I dans parcours d'insertion sera amplifiée (**action 31**).



C-ACCÉLÉRER ET SÉCURISER L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'EMPLOI DES PUBLICS DISPONIBLES POUR L'EMPLOI.

Les entreprises connaissent des difficultés croissantes de recrutement. Dans le même temps, les personnes remobilisées dans le cadre des dispositifs d'insertion par l'activité restent encore trop souvent sans débouchés à l'issue de leurs parcours. Il apparaît donc essentiel de déployer des passerelles entre les acteurs de l'insertion et les entreprises (1). En outre, la grande majorité des bénéficiaires du RSA se déclare disponible pour l'emploi mais reste confrontée à des difficultés d'accès à l'emploi. Il est nécessaire de mieux les orienter, de les accompagner, de sécuriser leur accès à la formation professionnelle, à l'emploi et à la création ou au développement d'activités (2)

1. Déployer des passerelles entre les acteurs de l'insertion et les entreprises (*Fiche action 14 à 17*)

Les actions conduites dans le cadre du PDI 2022-2024 ont montré que le parcours d'insertion par l'activité, en PEC ou en CDDI, était un moment privilégié pour proposer au bénéficiaire du RSA, en pleine remobilisation, de tester des activités et de se projeter vers l'emploi. Dans cette perspective, les actions conduites par les structures d'insertion pour faciliter et **multiplier les mises en relation avec les entreprises volontaires pour faire découvrir leurs** métiers (Fiche action 14) seront soutenues.

Il s'agira d'organiser des immersions en entreprise ou en structure d'accueil (**action 32**). Parallèlement des actions de promotion des

dispositifs d'insertion seront organisées auprès des entreprises (**action 33**), ainsi que des opérations de job-dating ciblés vers les publics remobilisés dans le cadre de l'insertion par l'activité (**action 34**).

Dans ce cadre, le recours des structures d'insertion aux nouveaux outils d'accompagnement testés au titre du PDI 2022-2024 sera encouragé, pour **lever les freins dans les parcours d'insertion (Fiche action 15)**. Ainsi, le recours au pack insertion logement par les employeurs de PEC et de CDDI sera soutenu (**action 35**). Ils pourront également mobiliser davantage des mesures de soutien à la mobilité (**action 36**).

Par ailleurs, les marchés publics peuvent également constituer un levier d'insertion par l'activité des bénéficiaires du RSA. Pour ce faire, il s'agit de développer et d'animer **la clause d'insertion dans les marchés publics (Fiche action 16)**.

Cette animation passe par des rencontres professionnelles dédiées à la découverte par les entreprises des dispositifs d'insertion qu'elles peuvent mobiliser (**action 37**). Le développement de la clause d'insertion passe également par une part plus importante accordée aux marchés réservés (**action 38**). La coordination des acteurs sur le territoire doit également être renforcée (**action 39**) afin de favoriser la mise en relation entre les employeurs et les bénéficiaires du RSA.

Parmi les outils d'insertion à la disposition des entreprises, il est important de **promouvoir les contrats aidés du secteur marchand (Fiche action 17)**. Le contrat CUI-CIE sera notamment valorisé (**action 40**). Des mises en relation entre les bénéficiaires du RSA éligibles à ces types de contrats et les employeurs seront aussi organisées (**action 41**).

2. Orienter, accompagner et sécuriser l'accès à la formation professionnelle, à l'emploi et la création ou au développement d'activité (Fiche action 18 à 22)

Dans leur parcours d'accès à la formation ou à l'emploi et du fait de la précarité de leur situation, notamment sur le plan monétaire, les bénéficiaires du RSA se heurtent à de nombreux obstacles. Aussi, il est indispensable **d'encourager et de sécuriser leur retour à la formation et à l'emploi. (Fiche action 18)**.

Ainsi, les dispositifs d'encouragement et d'accompagnement du retour à l'activité seront maintenus ou développés, tels que R+ (**action 42**) ou AIDES Agricoles (**action 43**). En outre, les actions de tutorat en entreprise seront développées en lien avec les référents de parcours (**action 44**).

Au regard du niveau de qualification des bénéficiaires du RSA, favoriser leur intégration dans l'emploi passe obligatoirement par des actions de **qualification et de formation (Fiche action 19)**. L'accès à la formation professionnelle sera promu et développé (**action 45**). Les bénéficiaires du RSA seront formés à l'utilisation des outils numériques (**action 46**). Un accent sera mis sur la maîtrise des savoirs de base (**action 47**). Des actions de formation adaptées seront proposées au public allophone (**action 48**).

Près de 2 000 bénéficiaires du RSA déclarent exercer une activité indépendante non salariée. La création d'activité est donc aussi une voie d'insertion importante de ces publics. **Les porteurs de projets continueront donc à être accompagnés (Fiche action 20)**.

Il s'agira d'aller vers les bénéficiaires du RSA pour les informer et les orienter (**action 49**). Le déploiement des aides à la pré-création sera amplifié (**action 50**). L'accompagnement des créateurs âgés de plus

de 50 ans sera soutenu (**action 51**). Au-delà de la phase de création, le développement des activités continuera à être accompagné, sur le plan financier (**action 52**) et en matière de suivi-post création (**action 53**).

Afin d'améliorer et d'adapter en permanence la réponse aux besoins d'accompagnement des créateurs et des développeurs d'activité, **l'animation du réseau territorial des acteurs de la création d'entreprise (Fiche action 21) sera renforcée**.

L'animation départementale et territoriale du réseau points chances sera consolidée (**action 54**). La création d'un club des ETI/NSA sera encouragée afin d'échanger les expériences et d'encourager les coopérations (**action 55**).

Dans le cadre de leurs parcours, les bénéficiaires du RSA restent confrontés à des difficultés d'accès au logement et de mobilité, encore trop souvent insurmontables. Aussi, en s'inspirant des actions initiées sur le PDI 2022-2024 et du diagnostic réalisé par Ile de La Réunion Mobilité, **la mobilité sera facilitée, de même que le rapprochement des bénéficiaires des bassins de formation et d'emploi (Fiche action 22)**.



L'hébergement temporaire sur la durée des parcours d'insertion sera développé et facilité, notamment par le biais de l'intermédiation locative accompagnée (**action 56**). De plus, un appel à projets innovant sera lancé auprès des EPCI pour adapter ou compléter l'offre de transports en commun faite aux bénéficiaires du RSA qui s'inscrivent dans un parcours d'insertion professionnelle (**action 57**).

D. DÉVELOPPER LA COORDINATION TERRITORIALE DES POLITIQUES D'ACTION SOCIALE ET D'INSERTION

La construction et la réussite des parcours d'insertion dépend notamment de la lisibilité et de la bonne articulation des différentes et nombreuses offres d'accompagnement proposées par les opérateurs des politiques d'insertion et d'action sociale. Cette lisibilité et cette bonne articulation demandent de renforcer la coordination des interventions sociales en proximité (1). La coordination des acteurs permet aussi de soutenir les dynamiques territoriales de développement de l'insertion (2).

1. Renforcer la coordination des interventions sociales en proximité (*Fiche action 23 à 24*)

La coordination s'appuie sur une bonne interconnaissance des acteurs, de leurs champs d'intervention et de leurs initiatives. Dans cette perspective, **des journées partenariales de l'action sociale seront déployées (Fiche action 23)**. Au moins une journée sera organisée par territoire d'action sociale et par an (**action 58**).

Le renforcement du partenariat doit avant tout permettre de faciliter et fluidifier les parcours des usagers. Aussi, **le déploiement des schémas**



d'accès aux droits (Fiche action 24), déjà engagés sur 3 communes dans le cadre du PDI 2022-2024, a vocation à être amplifié et soutenu dans les communes volontaires. Les études de définition pourront être financées (**action 59**). Il en est de même des dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires à leur mise en œuvre (**action 60**).

2. Soutenir les dynamiques territoriales de développement de l'insertion (*Fiche action 25 à 27*)

La coordination en proximité nécessite d'**animer des instances de concertation à l'échelle des territoires d'action sociale (TAS) et des maisons départementales (MD) (Fiche action 25)**.

Aussi, le déploiement des comité territoriaux insertion emploi (CTIE), à l'échelle des MD, sera poursuivi, avec une activité centrée sur le suivi partagé des situations et des projets individuels (**action 61**). De même, à l'échelle des TAS, l'animation des instances de concertation de l'action sociale (ICAS) continuera à être développée (**action 62**).

Le renforcement de la coordination territoriale doit également s'envisager, au travers de l'utilisation d'un outil commun facilitant l'accès par les référents de parcours, à l'ensemble des mesures et dispositifs disponibles en matière d'insertion sociale et professionnelle. Il s'agit donc, dans l'attente du déploiement du système d'information plateforme de France Travail, de **consolider et promouvoir la boîte à outils commune de l'insertion (Fiche action 26)**. Il s'agira de

promouvoir cette boîte à outil et d'animer son actualisation (**action 63**). Enfin, l'évaluation « in itinere » du PDI 2022-2024 a mis en évidence l'intérêt et la plus-value d'une démarche évaluative en termes d'animation et de dynamique partenariale. **Le PDI 2025-2028 fera donc également l'objet d'une évaluation partagée (Fiche action 27)**. Elle sera réalisée par opérateur externe indépendant (**action 64**).

III – LES FICHES ACTIONS DU PDI 2025-2028

Les 27 fiches actions sont organisées autour des 4 thématiques qui composent le nouveau PDI 2025-2028 :

- Faciliter l'accès aux droits et amplifier l'accompagnement social des publics les plus éloignés de l'emploi
- Renforcer l'accompagnement des publics s'inscrivant dans des parcours d'insertion par l'activité

- Accélérer et sécuriser l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi des publics disponibles pour l'emploi
- Développer la coordination territoriale des politiques d'action sociale et d'insertion

IV – LES TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

- Tableau des actions par fiche action
- Tableau des mesures par action

NOM DE L'ACTION :

**ALLER VERS LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA
ET RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS**

OBJECTIFS :

- Renforcer dans la proximité l'accès des bénéficiaires du RSA à l'information et à leurs droits
- Rapprocher le service public des personnes les moins visibles et les moins mobiles
- Simplifier les démarches pour le citoyen et mieux coordonner les réponses
- Diminuer le taux de non recours
- Associer l'ensemble des parties prenantes concernées aux modalités d'intervention afin de consolider le partenariat local, développer l'interconnaissance et partager les bilans

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 1 : Pérenniser les forums d'accès aux droits (Organisation d'un forum annuel par territoire d'action sociale sur la base d'une programmation partagée avec les partenaires du territoire dans le cadre d'une communication adaptée, et levant notamment les freins à leur accès et évalué avec les bénéficiaires du RSA)
- Action 2 : Déployer des villages d'accès aux droits (Planification d'un calendrier partagé entre les acteurs au sein des instances de concertation de l'action sociale (ICAS) des TAS, communication coordonnée et ciblée, utilisation et partage d'un outil commun d'évaluation en vue d'une amélioration continue)
- Action 3 : Confirmer l'orientation de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et accompagner l'accès aux droits alternatifs au RSA (ASPA, PCH, RSO...)

PARTENARIAT MOBILISÉ :

- Etat, Département, collectivités, intercommunalités, CCAS, associations, opérateurs compétents dans le domaine de l'accès aux droits (CGSS, CAF, ML ...) et de l'insertion, membres du Réseau pour l'emploi, partenaires du comité local pour l'emploi, Maison France Service...

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 12 000 bénéficiaires du RSA mobilisés ou accompagnés

NOM DE L'ACTION :

**APPUYER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT
DE LA CONTRACTUALISATION**

OBJECTIFS :

- Renforcer le contenu de la contractualisation avec les bénéficiaires du RSA dans le cadre de leur accompagnement, conformément aux dispositions de la loi pour le plein emploi et tendre vers 100% de contractualisation.
- Déployer un pilotage partenarial de la contractualisation.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 4 : Accompagner le déploiement et la généralisation du contrat d'engagement dynamique,
- Action 5 : Mobiliser l'offre d'insertion dans le cadre de la contractualisation

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, Membres du Réseau pour l'emploi, France Travail, CAF, Missions Locales, ARML...

INDICATEURS DE RÉSULTAT : Au moins 90 % de taux global de contractualisation.

NOM DE L'ACTION :

**GARANTIR L'ÉQUITÉ DE TRAITEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA,
EN TERMES DE DROITS ET DEVOIRS**

OBJECTIFS :

- Eviter des ruptures de droit du fait d'un traitement inéquitable des bénéficiaires du RSA au regard de leurs droits et devoirs sur la période 2025/2027
- *(En effet, eu égard au nombre important d'allocataires du RSA à la Réunion, il n'est actuellement pas possible pour les opérateurs en charge de l'accompagnement, de proposer un contrat d'engagement pertinent à l'ensemble de ces publics. Une stratégie de montée en charge de l'accompagnement renforcé devra être arrêtée et déployée dans les délais impartis par la loi, soit avant le 1er janvier 2028. Dans ce contexte, l'application de la « suspension remobilisation » porte le risque d'une rupture d'égalité entre bénéficiaires du RSA du fait de choix opérés par les pouvoirs publics, au regard de leur capacité à les accompagner. Ainsi par exemple, si l'accompagnement renforcé devait être développé progressivement sur la base du volontariat des bénéficiaires (comme dans le cadre de l'expérimentation actuelle sur Trois Bassins/Saint-Leu) comment leur appliquer la suspension remobilisation si elle ne concerne pas les publics non volontaires ?*

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 6 : Modalités à déterminer entre tous les organismes référents de l'accompagnement, dans le respect des décrets d'application de la loi pour le plein emploi (les décrets relatifs à la suspension-remobilisation n'ont pas encore été publiés).

PARTENARIAT MOBILISÉ :

État, Département, France Travail, CAF, Missions Locales, ARML

INDICATEURS DE RÉSULTAT : À définir avec les acteurs concernés

NOM DE L'ACTION :

**AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE
DE LA PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ**

OBJECTIFS :

- Définir un processus pour structurer et faciliter la coordination entre les référents de parcours et les professionnels de santé dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA
- Faciliter l'analyse et le diagnostic de la situation des bénéficiaires du RSA déclarant rencontrer des problèmes de santé par un regard pluridisciplinaire
- Permettre aux référents de parcours d'accéder aux informations liées aux problématiques de santé déclarées par l'allocataire dans son parcours d'insertion en vue de mettre en œuvre l'accompagnement adapté.
- Accéder plus rapidement aux organismes spécialisés et à leurs dispositifs de prise en charge
- Apporter des solutions concrètes et adaptées dans la prise en charge des situations de santé spécifiques

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 7 : Sensibiliser, informer et orienter les bénéficiaires du RSA par des actions individuelles ou collectives de prévention
- Action 8 : Renforcer la coordination avec les professionnels de santé via une fiche de liaison type.
- Action 9 : Créer un répertoire pour améliorer la visibilité des dispositifs et initiatives d'accompagnement existants pour les bénéficiaires du RSA présentant des problématiques de santé (Intégration du répertoire dans DORA)
- Action 10 : Développer les permanences de santé (médicales et psychologiques en lien avec les professionnels en charge de l'accompagnement)

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, Organismes référents RSA , ARS, MDPH, CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), CGSS, Missions Locales, ARML, Professionnels de santé libéraux (médecins, psychologues, infirmiers...), Structures hospitalières, Pharmacies partenaires, Structures sociales et médico-sociales, DAC, Maison Jeune Santé, structures d'accompagnement spécifiques, Protection Civile, Réseau Oté, France Addiction, RPE, ANPAA, CSAPA, ...

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 3 250 allocataires sensibilisés et accompagnés sur la période du PDI (3 000 allocataires orientés CD et 250 orientés ML)

NOM DE L'ACTION :

FAVORISER L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

OBJECTIFS :

- Aider les bénéficiaires du RSA à accéder ou à se maintenir dans un logement.
- Utiliser le levier de l'amélioration de l'habitat pour réhabiliter, étendre ou faciliter la décohabitation en faveur des bénéficiaires du RSA

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 11 : Mobiliser le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour aider les bénéficiaires du RSA à accéder ou à se maintenir dans un logement par l'attribution d'une aide financière et/ou d'un accompagnement social.
- Action 12 : Utiliser le levier de l'amélioration de l'habitat pour favoriser le maintien dans le logement et permettre la réalisation de travaux pour réhabiliter, étendre ou faciliter la décohabitation dans le cadre des modalités définies par le règlement départemental des aides à l'amélioration de l'habitat (RDAAH).

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, France Travail, CAF, les Missions Locales et l'ARML, CCAS et les partenaires du PDALHPD Artisans, Opérateurs de l'amélioration de l'Habitat,

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 5 400 bénéficiaires du RSA sur la période du PDI

4 500 bénéficiaires du RSA attributaires du FSL

- 900 bénéficiaires du RSA dans le cadre des aides à l'amélioration de l'habitat (RDAAH)

FICHE ACTION N°6

NOM DE L'ACTION :

SOUTENIR LA PARENTALITÉ ET LA GARDE D'ENFANT

OBJECTIFS :

- Soutenir les actions de parentalité à destination des bénéficiaires du RSA
- Proposer des modes d'accueil individuels ou collectifs à destination des jeunes enfants, adaptés aux besoins des parents bénéficiaires du RSA, en cohérence avec le Service Public Petite Enfance.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 13 : Développer, notamment dans le cadre d'appels à projets, la mise en œuvre d'actions visant à :
- Renforcer le lien école-famille, développer l'implication et la participation des parents dans la scolarité de leurs enfants et accompagner les parents dans leur rôle éducatif
- Dispenser un accompagnement spécifique pour les parents bénéficiaires du RSA
- Favoriser la prévention et la médiation auprès des parents et futurs parents
- Action 14 : Favoriser le déploiement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) et leur localisation au plus près des lieux de formations et des bassins d'emploi, en mobilisant le partenariat avec les bailleurs sociaux pour l'utilisation des bas d'immeubles dans les quartiers en privilégiant les lieux intergénérationnels : crèches ou haltes garderies au sein des EHPAD, développement de solutions d'accueil individuel en mobilisant de l'ingénierie sociale et/ou financière.
- Action 15 : Expérimenter et soutenir le développement de modes d'accueil diversifiés : accueil individuel à domicile, assistants maternels, Mam (maison d'assistants maternels), centre sociaux, périscolaire, baby bus ... en mobilisant le dispositif Chèque Marmaille (chantier SPPE en cours)
- Action 16 : Favoriser la coordination des acteurs par le soutien à une fonction de coordination AVIP

PARTENARIAT MOBILISÉ :

- Etat, Département, Éducation Nationale, France Travail, CAF, les Missions Locales, Communes, Bailleurs sociaux, ARML, structures de garde d'enfants...

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

 2 600 bénéficiaires du RSA sur la période du PDI

- 1 000 actions de soutien à la parentalité,
- 1 600 places d'accueil offerts.

NOM DE L'ACTION :

**MOBILISER LES AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE
D'UN ACCOMPAGNEMENT CONTRACTUALISÉ,
NOTAMMENT SUR LE PLAN BUDGÉTAIRE**

OBJECTIFS :

- Répondre aux besoins d'aide financière non couverts par les dispositifs de droit commun (FSL, CGSS, CAF...) pour permettre la mise en place et la sécurisation des parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA principalement dans le domaine social
- Proposer aux bénéficiaires du RSA un accompagnement à la gestion budgétaire afin de prévenir les situations de rupture

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 17 : Mobiliser l'AFI pour la période 2025-2028 pour lever les freins à l'insertion en accentuant le caractère subsidiaire de l'aide sur la priorité donnée aux besoins insuffisamment couverts par le droit commun
- Action 18 : Développer, dans le cadre d'appels à projets, la mise en œuvre d'actions d'éducation budgétaire associant accompagnement individualisé et séances mensuelles d'informations collectives

PARTENARIAT MOBILISÉ :

- Etat, Département, IEDOM, PCB, CAF, CCAS, bailleurs sociaux, EDF et autres « fermiers »...

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 3 500 bénéficiaires du RSA sur la période du PDI

- 3 200 bénéficiaires de l'AFI
- 300 accompagnements budgétaires

NOM DE L'ACTION :

**ÉTENDRE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL INITIÉ
PAR FRANCE TRAVAIL ET LE DÉPARTEMENT**

OBJECTIFS :

- Ouvrir l'accompagnement global aux bénéficiaires accompagnés par d'autres référents de parcours que France Travail et le Département
- Augmenter le nombre de bénéficiaires de l'accompagnement global

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 19 : Poursuivre l'extension de l'Accompagnement Global France travail et Conseil départemental
- Action 20 : Créer de nouveaux binômes (travailleur social/conseiller professionnel) avec les structures volontaires

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, France travail, Missions locales, UNCCAS, CAF...

INDICATEURS DE RÉSULTAT : au moins 7 000 bénéficiaires du RSA sur la période du PDI

NOM DE L'ACTION :

**MOBILISER L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL COMME LEVIER
D'INSERTION PAR L'EMPLOI ET LE LOGEMENT**

OBJECTIFS :

- Favoriser l'accompagnement global des personnes en parcours d'insertion présentant des problématiques de logement
- Faciliter le maintien et/ou l'accès à un logement des personnes accompagnées dans ce cadre spécifique

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 21 : Appel à projets en vue de la mise en place d'un accompagnement global en lien avec la problématique de logement

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, France travail, Missions locales, CCAS, associations, opérateurs de l'IML...

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 80 bénéficiaires du RSA sur la période du PDI

NOM DE L'ACTION :

**ACCOMPAGNER LA REMOBILISATION ET LA DÉFINITION
DE PROJETS INDIVIDUELS**

OBJECTIFS :

- Remobiliser les bénéficiaires du RSA autour d'un projet d'insertion socio-professionnelle
- Renforcer leur préparation à l'emploi

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 22 : Mobiliser le dispositif Tremplin Pour l'Insertion pour travailler sur les savoirs de base, le savoir-être en milieu professionnel et définir leur projet d'insertion
- Action 23 : Favoriser l'insertion professionnelle par le sport et la culture en encourageant la découverte des métiers du secteur au travers des périodes d'immersion et d'engagement dans les associations culturelles et sportives
- Action 24 : Déployer le dispositif « Premières Heures en chantier » (PCH) destiné à amener les publics en rupture sociale et vivant dans une grande précarité à pouvoir, en fonction de leur capacité, réaliser des heures de chantiers d'insertion

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, France travail, Associations, SIAE, Communes, CCAS, Réseau Points Chances, Chambres consulaires, SPL AFPAR, SPL EDDEN...

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 800 bénéficiaires du RSA sur la période du PDI

NOM DE L'ACTION :

**MOBILISER LES CONTRATS AIDÉS
DANS LE SECTEUR NON MARCHAND**

OBJECTIFS :

- Remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi et leur permettre de franchir une première étape dans leurs parcours d'insertion.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 25 : Soutenir le financement des contrats aidés destinés aux bénéficiaires du RSA dans le cadre du partenariat entre le Département et l'Etat.
- Action 26 : Prioriser le recrutement des personnes qui en ont besoin dont notamment les bénéficiaires du RSA dans l'IAE (CDDI), dans le cadre du repérage des publics susceptibles d'être recrutés dans les SIAE via les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, France Travail, Employeurs de contrats aidés non marchands (communes, établissements publics, associations...), Structures de l'IAE,

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 9 500 bénéficiaires du RSA sur la période du PDI

NOM DE L'ACTION :

**ACCOMPAGNER LA PROFESSIONNALISATION ET LA
PÉRENNISATION DES STRUCTURES PORTEUSES DE PROJETS**

OBJECTIFS :

- Renforcer la professionnalisation des associations et structures d'insertion par l'activité en matière d'accompagnement socioprofessionnel.
- Soutenir la structuration des employeurs de contrats aidés et de CDDI.
- Soutenir le développement des entreprises d'insertion

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 27 : Dans le cadre d'appels à projets, financer les actions de renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel mis en place par les structures employeuses de contrats aidés et les structures d'insertion par l'activité économique
- Action 28 : Dans le cadre d'appels à projets, financer les actions de structuration des employeurs dans le domaine de la gestion, du management et de l'encadrement.
- Action 29 : Dans le cadre d'appels à projets, financer les actions de capitalisation par les structures de l'insertion par l'activité économique (associations) pour la création ou le développement d'entreprises d'insertion

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, Région, Communes, Intercommunalités, OPCO, DLA, Structures de l'IAE, SPL EDDEN, organisations patronales, chambres consulaires, Têtes de réseau de l'IAE.

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 50 structures accompagnées sur la durée du PDI

NOM DE L'ACTION :

**RENFORCER LES COMPÉTENCES DURANT LES PARCOURS D'INSERTION
NOTAMMENT EN REPÉRANT ET LUTTANT CONTRE LES 3 I**

OBJECTIFS :

- Mettre à profit la période du parcours d'insertion pour poser et formaliser les bases d'un projet socioprofessionnel et enrichir le parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA
- Repérer et lutter contre les 3 I (Illettrisme, Innumérisme, Illectronisme)

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 30 : Développer le Tremplin pour l'insertion pour les bénéficiaires du RSA recrutés en contrat aidé
- Action 31 : Développer des modules de lutte contre les 3 I intégrés dans les parcours d'insertion

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, Région, ANLCI, Communes, OPCO, DLA, Structures de l'IAE, SPL EDDEN, SPL APPAR, Structures recrutant des PEC

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 4 000 bénéficiaires du RSA sur la période du PDI

NOM DE L'ACTION :

**MULTIPLIER LES MISES EN RELATION AVEC LES ENTREPRISES
VOLONTAIRES POUR LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS**

OBJECTIFS :

- Valoriser les compétences des bénéficiaires du RSA auprès des entreprises
- Valoriser les métiers auprès des bénéficiaires du RSA

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 32 : Organiser la découverte des métiers dans le cadre d'immersion en entreprise ou en structures d'insertion
- Action 33 : Promouvoir les dispositifs d'insertion auprès des entreprises
- Action 34 : Organiser la mise en relation entre les entreprises et les bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, France Travail, CAF, Missions Locales, structures de l'insertion IAE, Organisations professionnelles, Chambres consulaires...

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 1 000 mises en relation

NOM DE L'ACTION :

LEVER LES FREINS DANS LES PARCOURS D'INSERTION

OBJECTIFS :

- Proposer des solutions alternatives d'hébergement, aux bénéficiaires du RSA, pour faciliter le parcours d'insertion
- Faciliter les déplacements des personnes en situation de précarité qui s'inscrivent dans un parcours de qualification, de formation ou d'emploi.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 35 : Développement et extension du pack insertion logement par des employeurs de PEC et de CDDI
- Action 36 : Mise en œuvre de mesures de soutien à la mobilité dans le cadre des parcours d'insertion (financement de permis de conduire, d'acquisition ou de location de véhicules...)

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, France Travail, CAF, Missions Locales, ARML, Structures d'insertion...

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 600 bénéficiaires du RSA sur la période du PDI

NOM DE L'ACTION :

**DÉVELOPPER ET ANIMER LA CLAUSE D'INSERTION
ET LES MARCHÉS RÉSERVÉS DANS LES MARCHÉS PUBLICS**

OBJECTIFS :

- Valoriser les dispositifs d'insertion adaptés auprès des entreprises retenues dans le cadre d'un marché public (CUI-CIE, ETTI, AI...)
- Développer les marchés réservés dans les marchés publics
- Mettre en relation les bénéficiaires du RSA avec les employeurs intervenant dans les marchés publics

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 37 : Développer des rencontres professionnelles sur les dispositifs mobilisables par les entreprises
- Action 38 : Augmenter la part des marchés réservés dans les marchés publics
- Action 39 : Renforcer l'animation territorialisée de la clause d'insertion pour davantage de coordination des acteurs intervenant notamment dans la mise en relation entre les bénéficiaires du RSA et les employeurs

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, collectivités, Etablissements publics, France Travail, CAF, Missions Locales, Structures d'Insertion IAE, structures d'intérim, sociétés publiques locales et autres structures intervenant dans les champs des heures clausées et/ou réservées, Organisations patronales, Chambres consulaires, CTIE, MDEN...

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 100 bénéficiaires du RSA recrutés dans le cadre d'une clause d'insertion ou d'un marché réservé sur la période du PDI

NOM DE L'ACTION :

**PROMOUVOIR LES CONTRATS AIDÉS
DU SECTEUR MARCHAND**

OBJECTIFS :

- Favoriser le recrutement direct des bénéficiaires du RSA par les entreprises
- Développer les parcours d'insertion dans l'entreprise
- Cibler prioritairement les métiers porteurs

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 40 : Promouvoir les dispositifs d'aide à l'emploi dans le secteur marchand (notamment le CUI-CIE)
- Action 41 : Organiser la mise en relation des bénéficiaires du RSA avec les entreprises

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, Région, représentants des entreprises, France Travail, CAF, Missions Locales, structures de l'insertion IAE...

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 1 600 bénéficiaires du RSA recrutés en emploi aidé sur la période du PDI

NOM DE L'ACTION :

**ENCOURAGER ET SÉCURISER LE RETOUR À L'ACTIVITÉ
A LA FORMATION ET À L'EMPLOI**

OBJECTIFS :

- Encourager financièrement la reprise d'activité ou l'accès à la formation
- Accompagner les premiers mois de reprise d'activité ou de formation.
- Soutenir les recrutements en emploi saisonnier agricole

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 42 : Poursuivre la mise en œuvre du dispositif d'aide R+.
- Action 43 : Promouvoir et développer le dispositif AIDES Agricole
- Action 44 : Soutenir le tutorat dans les entreprises notamment en renforçant la relation avec les référents de parcours

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, CCAS, DEETS, CGSS, Bailleurs sociaux, associations, CAF, France Travail, Missions Locales, CNARM et membres du réseau Points Chances, Chambres consulaires, organisations patronales...

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 8 200 bénéficiaires du RSA sur la période du PDI 2025-2028

NOM DE L'ACTION :

QUALIFIER ET FORMER LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

OBJECTIFS :

- Permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder plus facilement à la connaissance de l'offre de formation et des métiers à leur disposition.
- Augmenter, accélérer et sécuriser l'accès à la formation et à l'emploi.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 45 : Promouvoir et développer l'accès à la formation professionnelle,
- Action 46 : Former les bénéficiaires du RSA à l'utilisation des outils numériques,
- Action 47 : Lever les freins à l'emploi par la maîtrise des savoirs de base,
- Action 48 : Proposer des actions de formation adaptées pour le public allophone.

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, Région, France Travail, CAF, ML, ARML (membres du réseau pour l'emploi (RPE), SPL AFPAR, SPL EDDEN, associations, les organismes de formation...

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 25 000 bénéficiaires du RSA sur la période du PDI 2025-2028

NOM DE L'ACTION :

**ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET TRAVAILLEURS
INDÉPENDANTS ET LES NON-SALARIÉS AGRICOLES**

OBJECTIFS :

- Repérer les bénéficiaires du RSA porteurs de projets potentiels
- Consolider la phase préalable à la création d'entreprise pour en garantir la faisabilité.
- Soutenir le développement des activités afin de mener à une autonomie financière et sortir du RSA.
- Favoriser la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA de plus de 50 ans.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 49 : Aller vers les bénéficiaires du RSA pour les informer et les orienter sur les dispositifs d'aide à la création d'activité
- Action 50 : Développer les aides départementales à la pré-création d'activité (Préface).
- Action 51 : Renforcer l'accompagnement à l'insertion par la création d'activité des seniors
- Action 52 : Déployer les aides au développement d'activité des NSA et des ETI (ADEN, TAJ, TAG).
- Action 53 : Poursuivre le suivi post création d'entreprise.

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, Région, France Travail, Réseau Point chances, CAF, structures agréées par le Département, les partenaires agréés pour le suivi post création.

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 4 800 bénéficiaires du RSA mobilisés ou soutenus sur la période du PDI 2025-2028

NOM DE L'ACTION :

**REFORCER ET DÉVELOPPER L'ANIMATION DU RÉSEAU
TERRITORIAL DES ACTEURS DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE**

OBJECTIFS :

- Promouvoir le réseau d'accompagnement à l'activité.
- Renforcer la mise en réseau entre les acteurs de l'insertion (Référent de parcours) et les structures d'accompagnement à l'activité
- Rompre l'isolement de l'entrepreneur et faciliter les échanges afin de favoriser le développement de leurs activités.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 54 : Renforcer l'animation départementale et territoriale du réseau points chances.
- Action 55 : Soutenir la création d'un club des ETI/NSA.

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, France Travail, Chambre consulaires, ADIE, couveuse réussite, Coopérative d'activité et d'emploi, Réseau Point chances, Maison France Service...

INDICATEURS DE RÉSULTAT : Création d'un club ETI/NSAI

NOM DE L'ACTION :

**FACILITER LA MOBILITÉ ET RAPPROCHER LES BÉNÉFICIAIRES
DES BASSINS DE FORMATION ET D'EMPLOI**

OBJECTIFS :

- Permettre d'accroître les opportunités d'accès à l'offre d'accompagnement, de formation et d'emploi et de sécuriser les parcours d'insertion professionnelle par l'accès à l'hébergement et aux transports en commun.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 56 : Développer et faciliter l'hébergement temporaire sur la durée des parcours d'insertion notamment par le biais de l'intermédiation locative accompagnée,
- Action 57 : Compléter l'offre de transports en commun faite aux bénéficiaires du RSA dans le cadre d'appels à projets auprès des EPCI.

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, Région, EPCI, CCAS, ADIL, Associations, Autorité organisatrice de Transport, AIVS, les opérateurs de l'IML, Ile de La Réunion Mobilités...,

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 10 100 bénéficiaires du RSA sur la période du PDI 2025-2028
dont 100 bénéficiaires de l'IML

NOM DE L'ACTION :

**DÉPLOYER LES JOURNÉES PARTENARIALES
DE L'ACTION SOCIALE.**

OBJECTIFS :

- Favoriser l'interconnaissance et la complémentarité des interventions
- Partager la capitalisation des expériences innovantes
- Renforcer la coordination de l'action sociale
- Permettre une évolution des pratiques professionnelles qui intègre davantage les besoins des bénéficiaires du RSA

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 58 : Journées partenariales par territoire (*Zoom sur les compétences, les sites informatifs, les outils de coordination à déployer et à mutualiser... Conférences sur les objectifs et les enjeux liés au RSA à La Réunion ou sur une problématique rencontrée par les professionnels de l'accompagnement, Présentation et valorisation de pratiques professionnelles innovantes*).

PARTENARIAT MOBILISÉ :

L'ensemble des institutions et associations compétentes pour l'accompagnement social et socio- professionnel des bénéficiaires du RSA.

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 1 journée par territoire et par an à l'échelle des communes

NOM DE L'ACTION :

**ÉTENDRE LES SCHÉMAS COMMUNAUX
D'ACCÈS AUX DROITS**

OBJECTIFS :

Coconstruire avec les communes la définition d'un schéma d'accès aux droits :

- Garantir l'accès aux droits et à une prise en charge adaptée au plus proche du domicile des personnes concernées.
- Faciliter l'accueil, l'information et l'accompagnement du public sur un même lieu.
- Lutter contre le non recours aux droits et diminuer la précarité monétaire des ménages.
- Assurer une meilleure lisibilité de l'offre de service et fluidifier les parcours.
- Eviter les interventions en doublon et rendre in fine plus efficiente l'action publique.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 59 : Financement d'études en vue de définir les schémas d'accès aux droits
- Action 60 : Financement des dépenses en investissement et en fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du schéma

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, CAF, CGSS, Missions Locales, CCAS, communes, SIAO, France Travail, Associations, Maisons France Services...

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 30 % de communes couvertes par un schéma accès aux droits.

NOM DE L'ACTION :

**ANIMER DES INSTANCES DE CONCERTATION
À L'ÉCHELLE DES TAS ET DES MD**

OBJECTIFS :

- Organiser la coordination de l'offre de services d'action sociale à l'échelle des territoires, visant à favoriser la visibilité des offres de service, leur articulation et l'accès aux droits.
- S'assurer au travers de ces instances la complémentarité et la cohérence de l'accompagnement des publics communs.
- Coordonner les interventions afin que la réponse à l'usager soit la plus efficiente possible dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement proposé.
- Développer les mises en relations avec les employeurs (SIAE et entreprises locales) afin d'offrir des opportunités d'insertion durables aux bénéficiaires du RSA.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 61: Poursuivre le déploiement des CTIE en centrant leur activité sur le traitement de situations individuelles
- Action 62 : Développer la coordination de l'action sociale à l'échelle des TAS au travers des ICAS

PARTENARIAT MOBILISÉ :

L'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des territoires

INDICATEURS DE RÉSULTAT : Tenue régulière de 5 ICAS et déploiement et animation de 18 CTIE

NOM DE L'ACTION :

**CONSOLIDER ET PROMOUVOIR
LA BOÎTE À OUTILS COMMUNE DE L'INSERTION**

OBJECTIFS :

- Permettre aux professionnels d'accéder à l'offre de service la plus adaptée aux besoins des bénéficiaires du RSA.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 63 : Promouvoir l'utilisation et animer l'actualisation de la Boite à outil numérique regroupant l'ensemble des outils numériques locaux et nationaux (*Dora, Plate-forme de l'inclusion, Ouiform, ESPOAR, FREDO, bibliothèque numérique de webinaires, tutoriels...*).

PARTENARIAT MOBILISÉ :

Etat, Département, Région, CAF, France Travail, Missions Locales, RPC, et autres acteurs de l'insertion...

INDICATEURS DE RÉSULTAT : Utilisation de l'outil par tous les organismes référents.

NOM DE L'ACTION :

CONDUIRE UNE ÉVALUATION PARTAGÉE

OBJECTIFS :

- Pérenniser le dispositif évaluatif du PDI et du suivi des actions via le recueil de données qualitatives notamment auprès des bénéficiaires et quantitatives (*exploitation de données et de bilans, analyse statistique de données recueillies dans le cadre d'enquêtes...*) pour répondre à des critères évaluatifs et ainsi établir les enseignements opérationnels en sortie d'évaluation.
- Poursuivre le renforcement des liens au travers de l'évaluation avec les différentes parties prenantes (*internes et externes*) du PDI, acteurs clés de la démarche, en vue d'une meilleure appropriation des résultats de l'évaluation.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Action 64 : Mise en œuvre d'une évaluation externe « chemin faisant » du PDI

INDICATEURS DE RÉSULTAT : 1 rapport annuel d'évaluation

A) FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AMPLIFIER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

1- FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET PRÉVENIR LES RUPTURES

FICHE ACTION 1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 1 : Pérenniser les forums d'accès aux droits ➤ Action 2 : Déployer des villages de caravanes d'accès aux droits ➤ Action 3 : Confirmer l'orientation des bénéficiaires du RSA et accompagner l'accès aux droits alternatifs au RSA (ASPA, PCH, RSO...)
FICHE ACTION 2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 4 : Accompagner le déploiement et la généralisation du contrat d'engagement dynamique ➤ Action 5 : Mobiliser l'offre d'insertion dans le cadre de la contractualisation
FICHE ACTION 3	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 6 : Modalités à déterminer entre tous les organismes référents de l'accompagnement, dans le respect des décrets d'application de la loi pour le plein emploi (les décrets relatifs à la suspension-remobilisation n'ont pas encore été publiés)

2- AMPLIFIER LA PRISE EN CHARGE DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES (SANTÉ, LOGEMENT, BUDGET, PARENTALITÉ...)

FICHE ACTION 4	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 7 : Sensibiliser, informer et orienter les bénéficiaires du RSA par des actions individuelles ou collectives de prévention ➤ Action 8 : Renforcer la coordination avec les professionnels de santé via une fiche de liaison type ➤ Action 9 : Créer un répertoire pour améliorer la visibilité des dispositifs et initiatives d'accompagnement existants pour les bénéficiaires du RSA présentant des problématiques de santé (Intégration du répertoire dans DORA) ➤ Action 10 : Développer les permanences de santé (médicales et psychologiques en lien avec les professionnels en charge de l'accompagnement)
FICHE ACTION 5	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 11 : Mobiliser le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ➤ Action 12 : Utiliser le levier de l'amélioration de l'habitat pour favoriser le maintien dans le logement et permettre la réalisation de travaux
FICHE ACTION 6	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 13 : Soutenir la parentalité et la garde d'enfant ➤ Action 14 : Favoriser le déploiement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) et les solutions d'accueil individuel ➤ Action 15 : Expérimenter et soutenir le développement de modes d'accueil diversifiés ➤ Action 16 : favoriser la coordination des acteurs par le soutien à une fonction de coordination AVIP
FICHE ACTION 7	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 17 : Mobiliser l'AFI pour lever les freins à l'insertion en accentuant le caractère subsidiaire de l'aide ➤ Action 18 : Mettre en œuvre des actions d'éducation budgétaire associant accompagnement individualisé et séances d'informations collectives

B) RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS S'INSCRIVANT DANS DES PARCOURS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ

1- POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

FICHE ACTION 8	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 19 : Poursuivre l'extension de l'Accompagnement Global France travail et Conseil départemental ➤ Action 20 : Créer de nouveaux binômes (travailleur social/conseiller professionnel) avec les structures volontaires
FICHE ACTION 9	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 21 : Appel à projets en vue de la mise en place d'un accompagnement global en lien avec la problématique de logement
FICHE ACTION 10	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 22 : Mobiliser le dispositif Tremplin Pour l'Insertion pour travailler sur les savoirs de base et définir le projet d'insertion ➤ Action 23 : Favoriser l'insertion professionnelle par le sport et la culture ➤ Action 24 : Déployer les « Premières Heures en chantier » pour les publics les plus en difficulté

2- RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS S'INSCRIVANT DANS DES PARCOURS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ

FICHE ACTION 11	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 25 : Soutenir le financement des contrats aidés destinés aux bénéficiaires du RSA ➤ Action 26 : Prioriser le recrutement des bénéficiaires du RSA dans l'IAE (CDDI)
FICHE ACTION 12	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 27 : Financer les actions de renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel dans les structures d'insertion ➤ Action 28 : Financer les actions de structuration des employeurs dans le domaine de la gestion, du management et de l'encadrement ➤ Action 29 : Financer les actions de capitalisation par les structures de l'insertion pour la création ou le développement d'entreprises d'insertion
FICHE ACTION 13	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 30 : Développer le Tremplin pour l'insertion pour les bénéficiaires du RSA recrutés en contrat aidé ➤ Action 31 : Développer des modules de lutte contre les 3 I intégrés dans les parcours d'insertion

C- ACCÉLÉRER ET SÉCURISER L'ACCÈS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'EMPLOI DES PUBLICS DISPONIBLES POUR L'EMPLOI

1- DÉPLOYER DES PASSERELLES ENTRE LES ACTEURS DE L'INSERTION ET LES ENTREPRISES

FICHE ACTION 14	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 32 : Organiser la découverte des métiers dans le cadre d'immersion en entreprise ou en structures d'insertion. ➤ Action 33 : Promouvoir les dispositifs d'insertion auprès des entreprises ➤ Action 34 : Organiser la mise en relation entre les entreprises et les bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion
FICHE ACTION 15	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 35 : Développement et extension du pack insertion logement auprès des employeurs de PEC et de CDDI ➤ Action 36 : Mise en œuvre de mesures de soutien à la mobilité dans le cadre des parcours d'insertion
FICHE ACTION 16	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 37 : Développer des rencontres professionnelles sur les dispositifs mobilisables par les entreprises ➤ Action 38 : Augmenter la part des marchés réservés dans les marchés publics ➤ Action 39 : Renforcer l'animation territorialisée de la clause d'insertion et la coordination des acteurs
FICHE ACTION 17	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 40 : Promouvoir les dispositifs d'aide à l'emploi dans le secteur marchand (notamment le CUI-CIE) ➤ Action 41 : Organiser la mise en relation des bénéficiaires du RSA avec les entreprises

2- ORIENTER, ACCOMPAGNER ET SÉCURISER L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE, À L'EMPLOI ET LA CRÉATION OU LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉ

FICHE ACTION 18	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 42 : Poursuivre la mise en œuvre du dispositif d'aide R+ ➤ Action 43 : Promouvoir et développer le dispositif AIDES Agricole ➤ Action 44 : Soutenir le tutorat dans les entreprises notamment en renforçant la relation avec les référents de parcours
FICHE ACTION 19	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 45 : Promouvoir et développer l'accès à la formation professionnelle ➤ Action 46 : Former les bénéficiaires du RSA à l'utilisation des outils numériques ➤ Action 47 : Lever les freins à l'emploi par la maîtrise des savoirs de base ➤ Action 48 : Proposer des actions de formation adaptées pour le public allophone
FICHE ACTION 20	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 49 : Aller vers les bénéficiaires du RSA pour les informer et les orienter sur les dispositifs d'aide à la création d'activité. ➤ Action 50 : Développer les aides départementales à la pré-création d'activité (Préface) ➤ Action 51 : Renforcer l'accompagnement à l'insertion par la création d'activité des seniors ➤ Action 52 : Déployer les aides au développement d'activité des NSA et des ETI (ADEN, TAJ, TAG) ➤ Action 53 : Poursuivre le suivi post création d'entreprise

FICHE ACTION 21	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 54 : Renforcer l'animation départementale et territoriale du réseau points chances ➤ Action 55 : Soutenir la création d'un club des ETI/NSA
FICHE ACTION 22	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 56 : Développer et faciliter l'hébergement temporaire sur la durée des parcours d'insertion notamment par le biais de l'intermédiation locative accompagnée ➤ Action 57 : Compléter l'offre de transports en commun faite aux bénéficiaires du RSA dans le cadre d'appels à projets auprès des EPCI

D- DÉVELOPPER LA COORDINATION TERRITORIALE DES POLITIQUES D'ACTION SOCIALE ET D'INSERTION

1- RENFORCER LA COORDINATION DES INTERVENTIONS SOCIALES EN PROXIMITÉ

FICHE ACTION 23	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 58 : Journées partenariales par territoire (JTPAS)
FICHE ACTION 24	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 59 : Financement d'études en vue de définir les schémas d'accès aux droits ➤ Action 60 : Financement des dépenses en investissements et en fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du schéma

2- SOUTENIR LES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE DÉVELOPPEMENT DE L'INSERTION

FICHE ACTION 25	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 61 : Poursuivre le déploiement des CTIE en centrant leur activité sur le traitement de situations individuelles ➤ Action 62 : Développer la coordination de l'action sociale à l'échelle des TAS au travers des ICAS
FICHE ACTION 26	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 63 : Promouvoir l'utilisation et animer l'actualisation de la Boite à outils numériques regroupant l'ensemble des outils numériques locaux et nationaux (Dora, Plate-forme de l'inclusion, Ouiform, ESPOAR, FREDO, bibliothèque numérique de webinaires, tutoriels...)
FICHE ACTION 27	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 64 : Mise en œuvre d'une évaluation externe « chemin faisant » du PDI

ACTIONS DU PDI 202-2028	MESURES/ BÉNÉFICIAIRES
➤ Action 1 : Pérenniser les forums d'accès aux droits	6 000
➤ Action 2 : Déployer des villages de caravanes d'accès aux droits	6 000
➤ Action 3 : Confirmer l'orientation des bénéficiaires du RSA et accompagner l'accès aux droits alternatifs au RSA (ASPA, PCH, RSO...)	
➤ Action 4 : Accompagner le déploiement et la généralisation du contrat d'engagement dynamique,	
➤ Action 5 : Mobiliser l'offre d'insertion dans le cadre de la contractualisation	
➤ Action 6 : Modalités à déterminer entre tous les organismes référents de l'accompagnement, dans le respect des décrets d'application de la loi pour le plein emploi	
➤ Action 7 : Sensibiliser, informer et orienter les bénéficiaires du RSA par des actions individuelles ou collectives de prévention	
➤ Action 8 : Renforcer la coordination avec les professionnels de santé	3 250
➤ Action 9 : Créer un répertoire pour améliorer la visibilité des dispositifs et initiatives d'accompagnement en matière de santé	
➤ Action 10 : Développer les permanences de santé	
➤ Action 11 : Mobiliser le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)	4 500
➤ Action 12 : Utiliser le levier de l'amélioration de l'habitat pour favoriser le maintien dans le logement et permettre la réalisation de travaux	900
➤ Action 13 : Soutenir la parentalité et la garde d'enfant	1 000
➤ Action 14 : Favoriser le déploiement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) et les solutions d'accueil individuel	800
➤ Action 15 : Expérimenter et soutenir le développement de modes d'accueil diversifiés	800

ACTIONS DU PDI 202-2028	MESURES/ BÉNÉFICIAIRES
➤ Action 16 : Favoriser la coordination des acteurs par le soutien à une fonction de coordination AVIP	
➤ Action 17 : Mobiliser l'AFI pour lever les freins à l'insertion en accentuant le caractère subsidiaire de l'aide	3 200
➤ Action 18 : Mettre en œuvre des actions d'éducation budgétaire associant accompagnement individualisé et séances d'informations collectives	300
➤ Action 19 : Poursuivre l'extension de l'Accompagnement Global France travail et Conseil départemental	7 000
➤ Action 20 : Créer de nouveaux binômes (travailleur social/conseiller professionnel) avec les structures volontaires.	80
➤ Action 21 : Appel à projets en vue de la mise en place d'un accompagnement global en lien avec la problématique de logement	
➤ Action 22 : Mobiliser le dispositif Tremplin Pour l'Insertion pour travailler sur les savoirs de base et définir le projet d'insertion	
➤ Action 23 : Favoriser l'insertion par le sport et la culture en encourageant la découverte des métiers à travers l'immersion	800
➤ Action 24 : Déployer les « Premières Heures en chantier » pour les publics en rupture sociale et vivant dans une grande précarité	
➤ Action 25 : Soutenir le financement des contrats aidés destinés aux bénéficiaires du RSA	9 500
➤ Action 26 : Prioriser le recrutement des bénéficiaires du RSA dans l'IAE (CDDI)	
➤ Action 27 : Financer les actions de renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel dans les structures d'insertion	800

ACTIONS DU PDI 202-2028	MESURES/ BÉNÉFICIAIRES
<p>➤ Action 28 : Financer les actions de structuration des employeurs dans le domaine de la gestion, du management et de l'encadrement</p>	4 000
<p>➤ Action 29 : Financer les actions de capitalisation par les structures de l'insertion pour la création ou le développement d'entreprises d'insertion</p>	
<p>➤ Action 30 : Développer le Tremplin pour l'insertion pour les bénéficiaires du RSA recrutés en contrat aidé.</p>	4 000
<p>➤ Action 31 : Développer des modules de lutte contre les 3 I intégrés dans les parcours d'insertion</p>	
<p>➤ Action 32 : Organiser la découverte des métiers dans le cadre d'immersion en entreprise ou en structures d'insertion</p>	1 000
<p>➤ Action 33 : Promouvoir les dispositifs d'insertion auprès des entreprises</p>	1 000
<p>➤ Action 34 : Organiser la mise en relation entre les entreprises et les bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion</p>	
<p>➤ Action 35 : Développer et étendre le pack insertion logement par des employeurs de PEC et de CDDI</p>	100
<p>➤ Action 36 : Mettre en œuvre des mesures de soutien à la mobilité dans le cadre des parcours d'insertion</p>	500
<p>➤ Action 37 : Développer des rencontres professionnelles sur les dispositifs mobilisables par les entreprises</p>	100
<p>➤ Action 38 : Augmenter la part des marchés réservés dans les marchés publics</p>	
<p>➤ Action 39 : Renforcer l'animation territorialisée de la clause d'insertion et la coordination des acteurs</p>	
<p>➤ Action 40 : Promouvoir les dispositifs d'aide à l'emploi dans le secteur marchand (notamment le CUI-CIE).</p>	1 600
<p>➤ Action 41 : Organiser la mise en relation des bénéficiaires du RSA avec les entreprises</p>	



ACTIONS DU PDI 202-2028		MESURES/ BÉNÉFICIAIRES
➤ Action 42 : Poursuivre la mise en œuvre du dispositif d'aide R+		8 000
➤ Action 43 : Promouvoir et développer le dispositif AIDES Agricole		200
➤ Action 44 : Soutenir le tutorat dans les entreprises notamment en renforçant la relation avec les référents de parcours		400
➤ Action 45 : Promouvoir et développer l'accès à la formation professionnelle		
➤ Action 46 : Former les bénéficiaires du RSA à l'utilisation des outils numériques		
➤ Action 47 : Lever les freins à l'emploi par la maîtrise des savoirs de base		25 000
➤ Action 48 : Proposer des actions de formation adaptées pour le public allophone		
➤ Action 49 : Aller vers les bénéficiaires du RSA pour les informer et les orienter sur les dispositifs d'aide à la création d'activité		4 000
➤ Action 50 : Développer les aides départementales à la pré-création d'activité (Préface)		200
➤ Action 51 : Renforcer l'accompagnement à l'insertion par la création d'activité des seniors		200
➤ Action 52 : Déployer les aides au développement d'activité des NSA et des ETI (ADEN, TAJ, TAG)		400
➤ Action 53 : Poursuivre le suivi post création d'entreprise		
➤ Action 54 : Renforcer l'animation départementale et territoriale du réseau points chances		
➤ Action 55 : Soutenir la création d'un club des ETI/NSA		
➤ Action 56 : Développer et faciliter l'hébergement temporaire sur la durée des parcours d'insertion notamment par le biais de l'intermédiation locative accompagnée		100
➤ Action 57 : Compléter l'offre de transports en commun faite aux bénéficiaires du RSA dans le cadre d'appels à projets auprès des EPCI		10 000

ACTIONS DU PDI 202-2028	MESURES/ BÉNÉFICIAIRES
➤ Action 58 : Déployer les journées territoriales et partenariales de l'action sociale (JTPAS)	
➤ Action 59 : Financement d'études en vue de définir les schémas d'accès aux droits	
➤ Action 60 : Financement des dépenses en investissement et en fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du schéma	
➤ Action 61 : Poursuivre le déploiement des CTIE en centrant leur activité sur le traitement de situations individuelles	
➤ Action 62 : Développer la coordination de l'action sociale à l'échelle des TAS au travers des ICAS	
➤ Action 63 : Promouvoir l'utilisation et animer l'actualisation de la Boite à outils numériques regroupant l'ensemble des outils numériques locaux et nationaux (Dora, Plate-forme de l'inclusion, Ouiform, ESPOAR, FREDO, bibliothèque numérique de webinaires, tutoriels...)	
➤ Action 64 : Mise en œuvre d'une évaluation externe « chemin faisant » du PDI	
TOTAL	100 730



ÉDITION MARS 2025
DÉPARTEMENT DE LA REUNION

Hôtel du Département
2 rue de la Source - 97488 Saint-Denis Cedex
Tél. 0262 90 30 20